

Journée nationale d'étude
PRÉCARITE ENERGÉTIQUE
RÉSEAU RAPPEL



JOURNEE NATIONALE D'ETUDE DU RAPPEL

(RESEAU DES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET DE LA PRECARITE ENERGETIQUE
DANS LE LOGEMENT)

Compte-rendu des débats du 11 octobre 2012

Dans les locaux du Forum de Grenelle,
5, rue de la Croix Nivert, Paris 15^{ème}

Sommaire

Liste des participants (tableau Excel joint)	Erreur ! Signet non défini.
Glossaire	3
Intervention de M. Etienne Crépon	6
Plénière Introduction de la journée et point sur la vie du réseau	7
Présentation de l'Observatoire national de la PE	8
Intervention de M. Philippe Pelletier	9
Plénière Transition énergétique et précarité énergétique : enjeux, pistes d'action et risques	11
Plénière Evaluer ses actions : éclairage et exemples	19
Introduction et philosophie générale de l'évaluation	19
J'ai mis quoi dans mon programme d'évaluation : retours d'expériences	22

LISTE DES PERSONNES INSCRITES A LA JOURNEE

ADEME Angers	Mme	CERNEAU	Danièle	Chargée de formation
ADEME Aquitaine	Mme	BERNARD	Véronique	
ADEME Centre	M.	SCHMIDT	Jerry	Coordinateur régional EIE
ADEME Ile-de-France	Mme	SCHIMENOVITZ	Fabienne	Responsable EIE Ile-de-France
ADEME Midi-Pyrénées	Mme	GEISSMANN	Sylvie	Resp Dévt Durable Collectivités
ADEME Valbonne	M.	CHEREL	Didier	Ingénieur Bâtiment et Urbanisme
ADIL 26	M.	BOUCHARDEAU	Philippe	Directeur adjoint
ADIL du Loiret EIE 45	M.	CAUMONT	Romuald	Chargé de mission énergie
Agence Locale de l'Energie de la Nièvre	Mme	SAVIGNON	Anne	Responsable de l'ALE
Agence Locale de l'Energie des Ardennes	M.	CABY	Benoit	Chargé de mission animations, précarité énergétique, micro hydraulique
AGENCE NOUVELLE DES SOLIDARITES ACTIVES	M.	GODARD	Thomas	Chargé de mission - Responsable du programme "Inclusion sociale"
AGENCE NOUVELLE DES SOLIDARITES ACTIVES	Mme	MARCOVICI	Lise	Chargée de mission
AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT	M.	CARLIOZ	Xavier	Conseiller Info Energie
AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT	Mme	DEBRET	Virginie	Conseillère Energie
AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT	Mme	KICHENAMA	Annick	Conseillère info énergie - mission précarité énergétique
AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT	Mme	MONTENOISE	Julie	Conseillère Info-Energie Climat - Chargée de Visite à Domicile
AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT	M.	POUILLAUDE	Simon	Coordinateur de l'activité Précarité Énergétique
AIR TECH	M.	DUJARDIN	Lionel	Infiltromètre
ALE 37	M.	ROCH	Jérôme	Directeur général
ALE de l'agglomération Lyonnaise	Mme	FUSY	Muriel	Responsable du pôle Bâtiment Durable
ALE DU PAYS DE SAINT-BRIEUC	M.	LAPORTE-WEYWADA	Thomas	Directeur
ALE MVE	M.	CORRE	Matthieu	Conseiller Info Energie
ALEC de Plaine Commune	M.	EVARD	Michel	Délégué général
ALEC de St Quentin en Yvelines	M.	MELLE	Sébastien	chargé de mission
ALISEE Angers	Mme	CHIRON	Anne-Claire	Conseillère-énergie Maine et Loire
ALISEE Nantes	M.	MORINIERE	Paul	
ANAF	Mme	GROLLIER	Florence	Médiatrice sociale énergie
ANAH	M.	LAGANDRE	Eric	Chargé de mission
ARENE Ile-de-France	Mme	CAZAS	Judith	Chargée de mission énergie ☐ projets européens
ASSECO CFDT des Pays du Grand Biterrois	M.	ESCAFIT	Joan-Loïs	membre du conseil d'administration
Association AIME	Mlle	GRAFFAGNINO	Cathy	Chargée de mission projet SESAM (Synergie Eco-habitat Social en Ardèche Méridionale)
Association ANTYLLIS	M.	NOHET	Henri	Président
ASSOCIATION CRESUS NPdC	Mme	SAUTRET	Claire	
Association LA BOUILLOIRE	M.	LE JEUNE	David	Directeur
ASSOCIATION NATIONALE COMPAGNONS BATISSEURS	M.	THIBAUD	Hervé	Chargé de mission habitat
AUXILIA	Mlle	ROY	Nathalie	Chef de projets (et formatrice)
AVDL	Mme	LARROQUE	Joséphine	
BATITREND	Mlle	LE FUR	Bérénice	Consultante
BCE Bâtiment Climat Energie	M.	DIMITROPOULOS	Franck	Directeur
BER - Bourgogne Energies Renouvelables	M.	CHAPELEAU	Cyril	Chargé de mission
BUREAU D'ETUDES SOCIOLOGIQUES BESLAY	M.	BESLAY	Christophe	
Carbone 4	M.	GRANDJEAN	Alain	Cofondateur et associé
CAUE 25 - EIE du Doubs	M.	DORGE	Erik	Technicien-conseil Habitat et energie
CAUE DU GARD	Mme	BOUTET	Edwige	Conseillère Energie
CCAS de Grenoble	Mme	DUGUÉ	Séverine	Responsable Service Aide Sociale Facultative et Politiques Redistributives
CEDER	Mme	PELLEREY	Laëtitia	Chargée de mission MDE, Précarité énergétique, EIE
CERDD	Mme	BRIAND	Elaine	Chargée de mission Pôle climat
CERDD	Mme	LATOUCHE	Emmanuelle	Directrice adjointe en charge du Pôle Climat
CETE DE LYON	Mme	CARDOT	Carole	Chargée d'études
CLER	Mlle	BISSEKRI	Fériel	Responsable documentation
CLER	M.	CLAUSTRE	Raphaël	Directeur
CLER	M.	MACIEL	Guillaume	Chargé de communication
CLER	Mlle	MOISAN	Marie	Chargée de Projets Précarité
Comité National de Liaison des Régies de Quartier	Mlle	GRÉLAUD	Jade	
Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD)	Mme	NOYELLE	Elisabeth	
CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE	Mme	BRAILLET	Céline	Chef de projet Agenda 21
CONSEIL GENERAL DE SEINE MARITIME	Mme	GANTEIL	Aurélien	chargée de mission transversale sur l'Energie
CONSEIL GENERAL DES HAUTES PYRENEES	Mme	LE GUEN	Florence	Coordnatrice "Prévention et Précarité"
CONSEIL GENERAL DU GARD	Mme	BRUSQUE	Christine	Responsable PDALPD
CONSEIL GENERAL DU GERS	Mme	SAINT MÉZARD	Régine	Chef du service de lutte contre l'exclusion
Conseil Général du Vaucluse	Mme	KACIMI	Sophie	Conseiller technique Solidarité logement
Conseil Général Val de Marne (94)	M.	DUGAULT	Édouard	Responsable secteur Climat, Solidarités et territoires durables
Conseil Général Val de Marne (94)	Mme	OBSER SICARD	Fabienne	Chargée de projet
CREAQ	Mme	DUIELLA	Nathalie	Chef de projets
CROIX-ROUGE FRANCAISE	Mme	RIVOALAN	Soisic	Chargée de projet Précarité énergétique
CROIX-ROUGE FRANCAISE	M.	TOCQUE	Fabien	Responsable Microcrédit Personnel
CSTB Paris	Mme	DEVALIERE	Isolde	Sociologue
ECOPOLENERGIE	Mme.	BALLY	Claire	Chargée développement & coordination Environnement/Energie
ECOPOLENERGIE	Mme	JOUSSELIN	Manon	
EDF Commerce	M.	GONORD	Michel	Chef du Pôle Solidarité
EDF R&D Clamart	Mlle	GUIRDARLAL	Vanessa	Chargée d'études
EDF R&D Clamart	Mme	LOUYOT-GALLICHER	Marie	Chercheur
ENEA Consulting	Mlle	PAMART	Isabelle	
ENERGIES SOLIDAIRES	M.	DUQUESNE	Sébastien	Délégué général
ENERGIES SOLIDAIRES	Mlle	MESNAY	Leslie	CIE chargée de la précarité énergétique

Journée nationale d'étude du réseau RAPPEL

ERDF	M.	VIVES	Christian	
Espace Info Energie du Pays d'Arles	M.	AYBAR	Kerem	Chargé de mission maîtrise de l'énergie
FEDERATION DES PACT	M.	PRIEUR	Jean-Marc	Chargé de Mission Insertion par l'Habitat
FEDERATION NATIONALE HABITAT ET DEVELOPPEMENT (FNHD)	Mme	LE MAREC	Audrey	Chargée du développement local et de l'énergie
FONDATION ABBE PIERRE	M.	LAPOSTOLET	Bertrand	chef de projets
FONDATION ABBE PIERRE	M.	REGEF	André	Ingénieur bénévole
FONDATION ABBE PIERRE	Mme	STELLA	Véronique	Chargée de Mission à la Direction des Missions Sociales
Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme	M.	FARACO	Benoît	Coordinateur Energie et Changement Climatique
Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme	Mme	LUCIANI	Alexandra	Chargée de mission Énergie et Changements Climatiques
Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme	M.	VOISIN	Denis	chargé de projet énergie et fiscalité
GDF SUEZ - Branche Énergie France	Mme	ADAMI	Catherine	
GDF SUEZ - Branche Énergie France	M.	COMELLI	Olivier	Chef de pole solidarité
GDF SUEZ - Direction de la Stratégie et du développement durable	M.	DANTAND	Daniel	Chargé de mission
GEFOSAT	Mme	BURESI	Sandrine	Directrice - Responsable du pôle « Précarité Énergétique »
GEFOSAT	M.	HYON	Bernard	
GERES	Mme	GERARD	Marie-Maud	
GRDF	Mme	BRECO	Claire	Attachée développement Durable
H&D - NORD OUEST	M.	MARICHEZ	Jean-Marc	
HELIOSE	M.	COGNET	Rémy	Responsable Pôle Accompagnement & Développement
IDEMU 77	M.	DIEULOT	Jérémy	Chargé Développement Local EIE
IDEMU 93 - EIE DE PLAINE COMMUNE	Mme	SOLENNE	Julie	Développement Local EIE
INSET D'ANGERS	Mme	ARAB-LEBLONDEL	Touria	Responsable du pôle Lutte contre les Exclusions
ISG PARIS	Mme	DUBOIS	Ute	Enseignant-chercheur
Le LOUBATAS - Centre d'initiation à la forêt provençale	M.	BEAL	Olivier	Educateur à l'énergie
MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA DEODATIE	M.	BELLANGER	Jérémy	Chargé de mission DD
MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA DEODATIE	M.	COUTELLOT	Thierry	animateur technique
Office de l'Environnement de la Corse	Mme	CUCCHI	Laetitia	Directrice adjointe
Office de l'Environnement de la Corse	Mlle	PAOLI	Marie-Dominique	Ingénieur énergie
OÏKOS	M.	DENISOT	Romain	Chargé de mission
OPUS 3	M.	CHAMBOLLE	Florent	
PACT DU VAL D'OISE (95)	Mme	MARCHANT	Françoise	Directrice
PACT PARIS-HAUTS DE SEINE	Mme	AUGUSTE	Catherine	Responsable SSAP
PARTICULIERS	Mlle	FLEURY	Emilie	
PARTICULIERS	M.	LARICQ	Philippe	Etudiant en Master 2 "Nouvelle économie sociale"
PARTICULIERS	Mlle	MORINET	Priscillia	étudiante
Plan Bâtiment Grenelle	Mme	DELORON	Anne-Lise	Relations extérieures & institutionnelles
Plan Bâtiment Grenelle	M.	GATIER	Jérôme	Directeur de la Mission Plan-bâtiment
Plan Bâtiment Grenelle	M.	PELLETIER	Philippe	Président du Plan Bâtiment Grenell
PRIORITERRE	Mlle	BOURGET	Marion	Chargée de mission
QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT	M.	LAGADIC	Ewen	Conseiller énergie
REGION RHONE-ALPES / DCESE	M.	GHEWY	Etienne	Chargé de mission énergie
Rendez-vous : la Terre SARL	M.	DANIELE	Giorgio	Gérant
RHONALPENERGIE Environnement	M.	YALAMAS	Pierrick	Chargé de mission
SNCF	Mme	ROZ	Mireille	Réfèrent National Pensionné SNCF
SOLENI	M.	CALVIER	Jean-Jérôme	Responsable
SOLINERGY	M.	ROSSIGNOL	Éric	Responsable Back-office
TOTAL	M.	DESJONQUERES	Damien	Coordonnateur sociétal et responsable du programme accès à l'énergie
UN TOIT POUR TOUS	M.	LE BRUN	Christian	
UNAF	Mme	SITBON	Simone	Chargée de mission environnement
Valophis Habitat	M.	PAISANT	Jean-Paul	Chargé de développement social urbain
Ville de MONTREUIL	M.	BUISSON	Yves	Responsable du service de lutte contre le saturnisme

GLOSSAIRE

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ALE	Agence locale de l'énergie
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANRU	Agence nationale de la rénovation urbaine
BCE	Banque centrale européenne
BPI	Banque publique d'investissement
BEI	Banque européenne d'investissement
CCAS	Centre communal d'action sociale
CEE	Certificat d'économie d'énergie
CEREN	Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie
CIF	Crédit immobilier de France
CREDOC	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
CSPE	Contribution au service public de l'électricité
CSTB	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
DPE	Diagnostic de performance énergétique
EIE	Espace info énergie
ENL	Enquête nationale Logement
FAP	Fondation Abbé Pierre
GES	Gaz à effet de serre
INSEE	Institut national des statistiques et des études économiques
ONPE	Observatoire national de la précarité énergétique
PACT	Mouvement pour l'amélioration de l'habitat
PDALPD	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
PE	Précarité énergétique
PLF	Projet de loi de Finances
PUCA	Plan urbanisme construction architecture
PTZ	Prêt à taux zéro
RT	Réglementation thermique
SACICAP	Société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété
SFE	Société française de l'évaluation
SLIME	Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie
UNAF	Union nationale des associations familiales

Marie Moisan et Franck Dimitropoulos, co-animateurs du RAPPEL, ouvrent la cinquième journée nationale d'étude du réseau.

Franck DIMITROPOULOS, BCE, déclare que la ministre Cécile Duflot a été invitée à cette journée et avait prévu d'y participer, mais qu'un déplacement de dernière minute l'en a empêchée. M. Etienne Crépon la représentera.

Intervention de M. Etienne Crépon

Etienne CREPON, Directeur de l'Habitat, de l'Urbanisme et des paysages au ministère de l'Egalité des territoires et du Logement, excuse la Ministre Cécile Duflot, qui souhaitait prendre part aux travaux, mais qui a dû se rendre dans le nord de la France pour lancer la refondation de la politique de la Ville.

Le président de la République, durant la campagne présidentielle puis la conférence environnementale, a fixé des objectifs très ambitieux pour la France en matière de rénovation énergétique, indispensables au vu du retard pris depuis de nombreuses années et des prévisions raisonnables qui peuvent être faites du coût de l'énergie. De tels objectifs ne seront pas atteints d'un coup de baguette magique, mais devront mobiliser toutes les énergies et créer les outils nécessaires.

Ces outils sont d'abord financiers, car la rénovation énergétique d'un logement ne s'amortit pas naturellement. Elle nécessite des modalités d'accompagnement, sous la forme d'aides publiques ou d'une ingénierie financière adaptée, et oblige à revisiter les outils fiscaux pour les faire correspondre aux objectifs fixés. Il faudra donc les rénover en tenant compte de l'état des finances publiques. Il ne sera pas possible de multiplier par 3, 4 ou 5 l'injection d'argent public, et il faudra faire preuve d'inventivité et de raison pour adapter ces outils afin de les rendre plus efficaces et pertinents. C'est pourquoi le ministère est à l'écoute des propositions du RAPPEL. Il faudra aussi mieux utiliser l'ANAH. Le PLF actuellement examiné par le Parlement lui accorde plus de moyens en lui attribuant les crédits des quotas d'émission de gaz à effet de serre. Elle devra intensifier son action pour financer les plus modestes des ménages, afin de les aider à adapter leurs logements, notamment du point de vue énergétique.

Mais tout ne passera pas par les outils financiers, qui sont nécessaires mais non suffisants. Pour permettre aux plus modestes des citoyens de se lancer dans un chantier de rénovation énergétique, l'expérience (notamment allemande) montre qu'il faut se donner les moyens d'aller à leur contact et de déployer la bonne pédagogie pour les convaincre qu'un tel chantier – quel que soient leur âge, leurs conditions de ressources, leur degré de précarité – peut être entrepris grâce aux aides publiques et à l'accompagnement apporté, et que le retour sur investissement sera très rapide. C'est tout l'enjeu du RAPPEL que de donner à ceux qui agissent pour aller au contact des plus précaires les outils et les bonnes pistes pour leur faciliter la prise de décision. C'est pourquoi les ministres Cécile Duflot et Delphine Batho souhaitaient saluer la démarche du RAPPEL et de ses animateurs, qui permet de fédérer ses membres et de créer un véritable réseau social pour démultiplier l'efficacité sur le terrain.

Mais pour parvenir à ces objectifs, il faudra aussi mobiliser les collectivités locales. Nombre d'entre elles sont déjà engagées, mais il faudra aller plus loin. Après la première étape de signature des Contrats locaux de lutte contre la précarité énergétique entre les Conseils généraux et l'ANAH, il faudra faire en sorte d'adapter les interventions des collectivités auprès de tous.

Enfin, les derniers acteurs incontournables d'un grand plan de rénovation énergétique

sont les professionnels du bâtiment. Leur capacité de démarchage est incomparable : on en connaît l'efficacité, mais aussi les biais. Il faudra savoir s'appuyer sur leur réseau et le mobiliser au service des objectifs fixés. Pour cela, le ministère a toute confiance en Philippe Pelletier, à qui le ministre a confié une nouvelle mission pour la mise en œuvre du Plan Bâtiment durant le quinquennat.

Cinq, voire dix ou quinze ans de travail acharné commencent pour faire face au défi majeur qu'affronte le pays. Un grand quotidien du matin le considérait récemment comme l'un des deux chantiers majeur du quinquennat, aux côtés de la réduction de la dette publique. Le ministère sait pouvoir compter sur le RAPPEL et sur l'énergie de ses membres pour, sur le terrain, permettre de mener à bien ce chantier.

Plénière Introduction de la journée, point sur la vie du réseau, actualités sur la lutte contre la précarité énergétique

Franck DIMITROPOULOS, BCE, se félicite de l'affluence croissante à la journée nationale d'étude et présente le déroulement de la journée. Après cinq ans d'activité, le développement du RAPPEL se poursuit. Une centaine de personnes supplémentaires issues de structures très diverses s'y sont inscrites depuis un an. 579 personnes sont aujourd'hui membres du RAPPEL, qui rassemble des personnes et non des structures en tant que telles. 58 sont issues des services de l'Etat et assimilés (EPIC, délégations ANAH, etc.). 112 sont issues des collectivités locales, soit un quasi doublement en un an, ce qui est extrêmement positif pour les dynamiques locales. 297 personnes proviennent des associations et 83 des entreprises. Les 29 derniers membres sont des particuliers (étudiants, bénévoles, etc.)

Le réseau doit son existence à des partenaires financiers qui en permettent l'animation et le fonctionnement. L'ADEME et la Fondation Abbé Pierre sont ses partenaires initiaux et ont été rejoints par la Fondation Nicolas Hulot, GDF-Suez et EDF. Les animateurs sont à la disposition des membres pour toute suggestion sur le renouvellement de son contrat d'animation en 2013 et sur l'évolution des outils.

Ces outils ont été maintenus. La newsletter du RAPPEL est rédigée tous les deux mois, voire à un rythme plus fréquent lorsque l'actualité le nécessite. Focus Précarité est adressé deux fois par an par courrier. La liste de discussion accueille 540 inscrits, ce qui oblige les animateurs à modérer les messages en fonction de leur intérêt, afin de limiter leur volume. La journée nationale d'étude est organisée chaque année, comme la rencontre d'experts, qui rassemble des spécialistes d'un sujet connexe à la PE, et qui donne lieu à la mise en ligne d'un compte-rendu très exhaustif. La dernière était consacrée aux statistiques, avec la participation de l'INSEE, du CREDOC et du CEREN. Le compte-rendu permet de savoir comment sont construites les études passées et à venir portant sur le revenu, le logement et la PE.

La loi Brottes « *visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre* » est actuellement discutée. Elle fait l'objet d'importants débats, et sera évoquée durant la plénière consacrée à la transition énergétique. Le texte du projet place la lutte contre la PE parmi les cinq objectifs prioritaires de la politique énergétique, au même titre que l'indépendance énergétique du pays, ce qui est symboliquement important et participera peu à peu au renforcement de l'action. Le débat national sur la transition énergétique démarre par ailleurs.

Le RAPPEL agit afin de rendre éligible les programmes SLIME au dispositif des CEE. La procédure est complexe, mais en cours. Un appel à manifestation d'intérêt a récemment été publié par Marie Moisan. Le dispositif permettrait d'apporter des

moyens financiers nouveaux, notamment pour effectuer des visites initiales auprès des familles.

L'Observatoire national de la PE a commencé à travailler début 2012. Ses activités seront présentées dans la matinée.

Enfin, le RAPPEL demande toujours la mise en place d'un Plan national de lutte contre la PE.

La matinée sera l'occasion de débattre de la transition énergétique grâce à deux interventions et à un large temps d'échange avec les participants. L'après-midi sera consacrée au sujet technique de l'évaluation. Les actions et programmes de lutte contre la PE sont-ils pertinents, efficaces, etc. ? Pour en débattre, un sociologue spécialiste de ces questions effectuera un exposé et animera les échanges.

Présentation de l'Observatoire national de la PE

Isolde DEVALIERE, CSTB, présente l'Observatoire national de la PE (ONPE), créé à l'initiative du Grenelle de l'Environnement et lancé début 2012. L'ADEME, EDF, GDF-Suez, le Médiateur national de l'énergie et l'USH sont ses partenaires financiers. Le comité technique regroupe aussi l'ANAH, la FAP, l'UNCCAS, le Secours Catholique. La Croix-Rouge. Le consortium qui réalise le travail est constitué par Alphéïs (mandataire), le CSTB, ARAIS, le CREDOC, le CLER, la Fédération nationale habitat & développement et le laboratoire Ville, Territoires et Mobilité (LVMT - Ecole des Ponts Paritech). Le CSTB assure le pilotage scientifique et le CREDOC le traitement statistique des données. Le LVMT est chargé d'étudier les problématiques liées à la mobilité. Un comité scientifique valide l'ensemble des résultats.

L'ONPE vise quatre objectifs :

- Recueillir l'ensemble des données et bases de données nationales existantes afin de construire une méthode de calcul pour quantifier et de qualifier les ménages en PE, au-delà de la définition de la loi du 12 juillet 2010 ;
- Explorer la PE liée à la mobilité et aux transports. Cette question complexe concerne les ménages contraints par une forte mobilité, le plus souvent actifs, et qui ne souffrent pas toujours de la PE dans leur habitat. Elle oblige à fixer des indicateurs et à caractériser un champ spécifique ;
- Recueillir et exploiter les données des partenaires nationaux et les retours des focus territoriaux locaux (H&D Nord-Ouest, APC, H&D Jura, ADIL Drôme, GEFOSAT, CREAQ) pour apprécier l'efficacité et l'efficience des aides existantes ;
- Produire l'ensemble des données des partenaires, pour pouvoir, à terme, porter une évaluation des politiques publiques et de l'action des fournisseurs de l'énergie, en faisant jouer à l'ONPE un rôle d'aide à la décision publique.

Durant cette première étape, l'ONPE entend dépasser les indicateurs existants, notamment le ratio dépenses d'énergie/revenus des ménages. Ses limites sont bien connues, en particulier du fait qu'il s'appuie, en Angleterre, sur des dépenses normalisées. Ce n'est pas le cas en France, où son calcul est issu de l'ENL 2006 et basé sur les dépenses réelles. L'ONPE explore d'autres méthodes secondaires en déployant des indicateurs sur la mobilité, sur la restriction, sur la consommation des ménages qui déclarent avoir froid et sur les ménages aidés (tarifs sociaux, aide aux impayés d'énergie, aides à la pierre, etc.)

L'ONPE développe une approche à partir des indicateurs nationaux, mais s'emploie

aussi à faire remonter des territoires un certain nombre d'informations, notamment en ce qui concerne l'identification des ménages et l'évaluation des politiques publiques. Le comité technique a retenu six territoires et six chefs de projets locaux chargés de ce recueil afin d'affiner la méthode de calcul du nombre de ménages en PE, mais aussi de nourrir la réflexion sur les futurs systèmes d'évaluation.

Une fois les données recueillies par le biais de conventions nouées avec les services juridiques de chaque organisme, elles seront traitées afin de réaliser des tableaux de bord qui permettront d'assurer le suivi du phénomène dans le temps et dans l'espace. L'outil permettra d'étudier les impacts des dispositifs existants, afin, le cas échéant, de repositionner ou de réaménager les programmes. Les données seront géolocalisées à l'échelle la plus fine possible (probablement pas en-dessous de l'échelle départementale), robustes, pérennes et seront réactualisées chaque année, afin d'assurer un suivi de la situation des ménages en PE et des ménages aidés. Des conventions détermineront les données qui seront transmises par les partenaires et celles que l'ONPE pourra mettre à disposition du public.

Intervention de M. Philippe Pelletier

Philippe PELLETIER, Président du Plan Bâtiment, indique que le nom exact du plan est actuellement en discussion. Mais l'essentiel est que sa mission a été reconduite pour le quinquennat qui s'ouvre, avec une feuille de route plus consistante que durant la période précédente, puisqu'un rôle de mise en œuvre lui est confié, ce qui est nouveau. L'accent est aussi placé sur la question de la rénovation, et non seulement de la construction. Des priorités ont été fixées sur la rénovation de l'habitat et plus précisément sur la question de la PE. Cela est conforme aux souhaits des membres du Plan Bâtiment, qui considèrent comme un enjeu social majeur le fait d'aider prioritairement ceux qui se trouvent dans les situations de plus grande fragilité.

Durant cette seconde phase, un certain nombre de propositions seront soumises au ministère. Il s'agit tout d'abord de considérer la lutte contre la PE comme un sujet majeur. Il s'agit ensuite de se situer dans la continuation des actions déjà engagées et de les revisiter afin qu'elles soient plus efficaces. L'élément le plus visible actuellement, le programme Habiter Mieux, devra être conforté au moment où il monte en puissance sur certains territoires. Il faudra concevoir les ajustements à y apporter pour le rendre plus efficace, car sa mise en œuvre a été très lente. Son démarrage a été médiocre dans de nombreux départements, puisque l'on estime que le rythme de son déploiement n'est correct que dans trente d'entre eux : il s'agit à présent de faire en sorte que tous rejoignent cette marche.

Il faut poursuivre le dispositif indispensable de repérage et d'accompagnement des personnes précaires, sur lequel repose le programme Habiter Mieux, mais il faut en renforcer l'efficacité : il n'est pas possible, comme cela est parfois rapporté, que seuls 5 % des visites débouchent sur des travaux, au risque que les opérateurs s'épuisent. Cela suppose d'améliorer le repérage et la pédagogie à l'endroit des ménages. Il faut aussi, comme cela a été signalé au ministère, qu'il existe une parole publique sur ce sujet pour faire connaître le programme d'aide. Les acteurs du Plan Bâtiment seront donc attentifs aux suggestions du RAPPEL quant aux lieux exemplaires qui pourront faire l'objet de la visite des deux ministres concernées afin de renforcer la communication publique sur la PE.

Le seuil de revenu pris en compte par l'ANAH pourrait être relevé, par exemple pour rejoindre le niveau retenu pour la définition de l'insalubrité. Il faut tout faire pour obtenir des résultats supérieurs aux résultats actuels, et ce, pour consolider les financements

accordés. En période de difficulté budgétaire, il est à cet égard essentiel que les programmes fassent la preuve de leur capacité à atteindre leurs résultats, et permettent d'obtenir des résultats satisfaisants pour 30 % des ménages. Il faut aussi que le programme Habiter Mieux, après les propriétaires occupants, s'intéresse aux locataires qui vivent dans des passoires thermiques, mais aussi aux copropriétaires : ce dernier sujet est plus difficile, car il revient à leurs assemblées générales de prendre les décisions.

Il faut donc ajuster et développer le programme Habiter Mieux et faire en sorte que sa réussite débouche sur un effet d'entraînement. Le programme doit être ouvert à tous les réseaux d'opérateurs possibles afin de mobiliser tous les moyens disponibles.

Les acteurs du Plan Bâtiment continuent de porter la proposition exprimée fin 2009, selon laquelle la décence d'un logement – donc sa mise en location – doit comporter un critère de qualité énergétique ou thermique à intégrer dans le décret de janvier 2002. Il est essentiel d'expliquer aux bailleurs que peu à peu, il ne sera plus possible de louer des logements de très faible performance énergétique. Les logements classés F ou G seraient exclus du marché locatif à une date convenue, puis les logements classés E, etc., ceci afin de créer un chemin vertueux obligeant les bailleurs à s'engager dans la rénovation énergétique. Enfin, les Régions montent en puissance sur la PE, ce qui est heureux. Il leur a été suggéré de coordonner les actions des départements, afin que celles-ci avancent à des rythmes identiques.

Questions et débats

Franck DIMITROPOULOS souligne qu'il faut éviter les effets de concurrence entre les acteurs de terrain, les services et les strates administratives en matière de lutte contre la PE. Ce besoin de clarification et d'harmonisation est important.

Audrey LE MAREC, Fédération Habitat et Développement, rappelle que les opérateurs sont mobilisés sur le terrain, notamment pour la mise en œuvre du programme Habiter Mieux, dont il faut en effet relever les plafonds de ressources, car de nombreuses personnes en PE ne peuvent en bénéficier actuellement. Il ne faudrait pas pour autant négliger les publics très sociaux à l'heure où les prêts SACICAP ne peuvent plus être accordés. Il faut enfin souligner que de nombreux bailleurs se trouvent dans des situations difficiles et ne peuvent financer les travaux, et faut donc prévoir des aides à leur attention.

Yves BUISSON, Ville de Montreuil, souligne que les textes sur la décence sont insuffisants pour obtenir des résultats sur le terrain. Il faut agir sur le décret insalubrité pour créer une capacité d'action.

Joan-Loïs ESCAFIT, ASSECO CFDT Pays Grand Biterrois, attire l'attention sur les grands bailleurs du logement social, car une partie des foyers précaires y réside. Il faut notamment former leurs techniciens. L'OPHLM de la Ville de Béziers ne pratique pas les audits énergétiques. La coopération intercommunale progresse néanmoins sur le sujet, en ciblant son action sur des quartiers sensibles en ZUP, mais aussi des copropriétés quasi insolvables, où il est devenu impossible d'assurer la décence des logements.

Laetitia MIRJOL, ANAH, se réjouit que les propositions de Philippe Pelletier rejoignent celles de la Directrice générale de l'ANAH sur les plafonds de ressource et les bailleurs. Quel est le calendrier prévu pour la mission du plan Bâtiment ?

Philippe PELLETIER explique qu'il existe un débat sur le seuil de ressources. La FAP ne souhaite pas le modifier pour cibler les personnes qui connaissent les plus grandes

difficultés. Mais relever le seuil ne détourne pas forcément l'action des plus précaires. L'impossibilité de souscrire des prêts SACICAP est très regrettable, car c'est souvent la possibilité pour le ménage de disposer d'une somme avant travaux, ce qui déclenche la décision de travaux. La situation actuelle du Crédit immobilier de France met ce point en péril. Le Haut comité pour le logement des personnes défavorisées vient d'écrire au Premier ministre afin que cette activité du CIF soit reprise, éventuellement par la CDC, et que ce service soit sauvegardé ou qu'une solution de substitution soit définie.

Il est exact que les textes sur la décence sont moins efficaces que les textes sur l'insalubrité, mais y inclure une mention des questions énergétiques serait déjà un progrès. Les locataires en PE habitent à la fois dans le parc social et dans le parc privé, mais le phénomène est beaucoup plus massif dans le parc privé. Il existe sans doute des îlots à traiter en habitat social, mais ce dernier ne constitue pas l'urgence.

Le bureau du Plan Bâtiment regroupera ses propositions en quelques axes autour de mi-novembre 2012 avant de les présenter à l'administration, puis aux ministres. Il s'agira d'atteindre un rythme de 500 000 rénovations de logements par an dès que possible. 500 000 constructions de logements sobres en énergie seront aussi entreprises chaque année, soit un total d'un million par an. C'est un objectif considérable : on comptera en 2012 moins de 200 000 rénovations. Le calendrier de la montée en puissance du programme Habiter Mieux sera progressif.

Pause café.

Plénière Transition énergétique et précarité énergétique : enjeux, pistes d'action et risques

Vers une nouvelle approche territoriale de l'énergie ?

Raphaël CLAUSTRE, Directeur du CLER, explique que la notion de transition énergétique reste floue et qu'il en tracera quelques contours afin de susciter les débats. La transition énergétique est revendiquée par des acteurs aux positions divergentes, voire contradictoires. Le terme est apparu en France en 2010 environ, mais depuis plusieurs années au Royaume-Uni et en Allemagne, et traduit un changement profond d'orientation dans les politiques énergétiques.

Il est important de définir le terme avant qu'il ne soit totalement dévoyé, comme l'a été celui de développement durable, notion pourtant riche au départ, mais qui a fait l'objet d'un important *greenwashing*. Il apparaît de plus en plus, y compris en ce qui concerne le CLER, qui s'appelle depuis quelques semaines « CLER, réseau pour la transition énergétique ». Il s'agissait pour les adhérents de prendre acte des actions qu'ils mènent depuis plus de trente ans dans les territoires au-delà de la promotion des énergies renouvelables : maîtrise de l'énergie, lutte contre la PE, etc.

La notion de transition énergétique doit concerner toute la société et ne laisser personne sur le côté du chemin. Elle reprend la triade du développement durable : toute société ou organisation doit s'appuyer sur une logique équilibrée prenant en compte les pôles de l'économique, de l'environnemental et du social. Il faut en effet lutter contre le changement climatique et aller au-delà du facteur 4 inscrit dans la loi pour aller vers un facteur 5 à 7 tout en luttant contre les risques industriels et nucléaires, en prenant en compte les questions de biodiversité, de pollutions, etc. Il faut aussi assurer un accès aux services énergétiques de base à tous les citoyens dans des conditions économiques normales en sortant de la dépendance aux énergies chères. Enfin, la transition énergétique comporte aussi des opportunités économiques

et industrielles, ainsi que des potentialités de développement des territoires à travers la sylviculture, l'agriculture, les TPE et PME de l'artisanat et du bâtiment, etc.

Le CLER envisage la transition énergétique à travers la triade « sobriété, efficacité, renouvelables ». L'association négaWatt, notamment, a pointé que la sobriété relève des comportements, des organisations et des aménagements – ce qui revient à remplacer l'énergie par l'intelligence. L'efficacité consiste, elle, à gaspiller le moins d'énergie possible au cours de ses transformations. Les énergies renouvelables permettent enfin de répondre aux consommations énergétiques résiduelles par des sources issues des territoires, mieux appropriables par les citoyens et favorables au développement local.

Tout cela suppose une organisation différente de la société. Pour le moment, l'essentiel de l'énergie est produite et transformée par de gros systèmes qui envoient l'énergie dans de grands réseaux de transport. De fait, les consommateurs sont assez déresponsabilisés et sûrement pas considérés comme des acteurs ou des citoyens sur ce sujet. La transition énergétique remet le citoyen au point de départ, en partant des besoins et en se demandant quels sont les meilleurs moyens d'y répondre. Les gisements d'économies d'énergie et de renouvelables sont par essence très diffus et déconcentrés, ce qui suppose que chacun devienne acteur afin de les capter.

Il faut pour cela organiser les citoyens et les systèmes énergétiques à l'échelle du territoire, idéalement à celle des 500 à 700 bassins de vie recensés en France, mais auxquels ne correspond aucune entité administrative. On compte 2500 communautés de communes, environ 15 communautés urbaines, une cinquantaine de communautés d'agglomération. Le département peut aussi jouer un rôle dans les zones rurales. On peut donc estimer que quelques 2500 territoires de base en France seraient regroupés par le maillon intermédiaire qu'est la région, assurant le dynamisme des politiques sur les territoires et diffusant les meilleures pratiques en s'assurant qu'elles sont cohérentes entre elles. La politique nationale (voire européenne), aurait pour rôle de tracer les grands objectifs et d'assurer la solidarité et les équilibres entre territoires.

La troisième triade est celle du temps : court, moyen et long termes. La PE doit être traitée dans l'urgence par les aides à la facture sous la forme d'un chèque énergétique global, mais aussi dans le temps moyen grâce à la rénovation du bâtiment, puisque la loi Grenelle I prévoit une réduction de 38 % de la consommation énergétique du parc bâti d'ici à 2020 et une généralisation de la norme BBC pour les bâtiments neufs. Le président de la République a aussi fixé comme objectif de rénover de façon ambitieuse 500 000 logements par an à l'horizon de son mandat.

Il faut aussi anticiper d'ores et déjà en raisonnant sur le long terme et en agissant aujourd'hui en fonction de la projection en 2030 ou 2050. La directive européenne du 11 septembre 2012 prévoit ainsi de tracer une feuille de route nationale pour les bâtiments, pour lesquels il est possible d'aller bien au-delà du facteur 4, contrairement aux transports ou à l'agriculture. Il faut aussi viser une très forte baisse des factures pour lutter contre la PE. Cela donne 38 ans pour rénover de 20 à 24 millions de logements assez anciens, soit 600 000 à 800 000 rénovations ambitieuses en moyenne par an. Il sera impossible de multiplier les rénovations, et c'est pourquoi il faut dès à présent adopter les objectifs de rénovation de 2050. Ce sera très difficile, mais améliorer la performance de seulement 40 % aujourd'hui revient à placer les ménages dans la situation actuelle en 2020 environ, compte tenu de la hausse des prix de l'énergie.

Enfin au-delà des objectifs, il faut aussi adopter les bons outils pour les atteindre, comme l'a pointé Philippe Pelletier. Sur ce point, la triade rassemble information, outils économiques et outils contraignants. L'information accompagne les mesures et doit

être accessible aux citoyens et aux entreprises. Le Premier ministre a évoqué la mise en place de guichets uniques pour l'information sur l'énergie : il faut qu'ils s'appuient sur l'adaptation des dispositifs existants. Il faut aussi mettre en place des outils de détection et de visites adaptés aux ménages précaires, pour lesquels les EIE ne sont pas pertinents. Il faut aussi former les professionnels du bâtiment et de l'action sociale à la PE, et ne pas oublier les acteurs de l'animation, qui doivent être organisés au plus près du terrain, et qui sont indispensables aux succès des politiques.

Les outils économiques doivent rendre attractives les bonnes solutions et détourner les acteurs des mauvaises pratiques (en les taxant) ce qui peut procurer des recettes. Les crédits d'impôts Développement durable, les Eco-PTZ ou le programme Habiter Mieux permettent aujourd'hui de financer les rénovations. Le projet de loi Brottes entend, lui, rendre plus coûteuses les consommations excessives et rendre moins coûteuses les consommations raisonnables. Ce dispositif peut présenter un intérêt, mais ne remplacera pas le chèque Energie, qui permettrait un transfert de revenu et d'énergie, et qui pourrait être intégré à cette loi. Les CEE financent aussi les économies d'énergie : le CLER a formulé un certain nombre de propositions pour les rendre plus efficaces et pour les cibler en partie sur la PE. Des propositions ont aussi été faites pour financer à partir des CEE un Fonds national de rénovation du bâtiment, qui pourrait être mis en œuvre par la BEI.

Des outils contraignants peuvent être mis en place en dernier lieu. Ils n'existent pour le moment que pour les bâtiments neufs, au travers de la RT, mais non pour la rénovation. De telles obligations existent pourtant pour les arrivées d'eau, les rénovations de façades ou les ascenseurs. L'Angleterre commence à rendre obligatoire la rénovation énergétique du bâtiment, et ce point a été évoqué par Philippe Pelletier à travers l'inclusion de critères énergétiques dans le décret décence, voire dans la grille d'insalubrité. Le décret actuel impose uniquement l'existence d'un moyen de chauffage ; il faut maintenant garantir aussi la possibilité d'accéder à un confort thermique normal : selon ce critère, un logement de classe G ne sera plus décent. Cette mesure pourrait être mise en œuvre progressivement en excluant d'abord les classes G, puis F, E, etc., en accompagnant les propriétaires vers la rénovation thermique. Il sera peut-être, en 2035, possible de considérer que la classe B est totalement indécente.

Rénovation thermique des logements et tarification progressive de l'énergie : quelle économie de la transition ?

Alain GRANDJEAN, économiste, membre du comité stratégique de la Fondation Nicolas Hulot et cofondateur de Carbone 4, explique que son exposé sera centré sur les questions énergétiques et sur la rénovation thermique et non sur la transition écologique en général – qui comporte par exemple des aspects relatifs à la biodiversité. En France et en Europe, l'énergie est la première cause du déficit du commerce international, ce qui a des conséquences géopolitiques majeures en raison de la dépendance à des pays tels que la Russie ou l'Iran. L'enjeu est aussi social, puisque la part des dépenses contraintes est très forte pour les bas revenus, et augmente. Le poids de l'énergie, qui s'ajoute à la hausse continue des prix de l'immobilier, causera des difficultés économiques croissantes.

Au niveau mondial, la trajectoire des émissions de GES est très éloignée du facteur 4, et seule la crise financière de 2008 a occasionné leur baisse transitoire. La récession qui s'ouvre risque de reproduire le phénomène, mais n'est pas une bonne nouvelle.

En France, la consommation du parc résidentiel et tertiaire représente 750 TWh en

énergie finale, contre plus de 200 TWh pour le transport de marchandises. Les solutions techniques existent pour les véhicules, qui peuvent être remplacés. Il faut pousser le secteur tertiaire à la rénovation thermique (notamment en raison des effets d'entraînement sur la filière), mais il faut surtout rénover le parc des logements actuels, qui représente 75 % de celui qui existera en 2050. Or, le précédent gouvernement n'a presque rien fait en faveur de cette rénovation.

Le parc immobilier est très divers et est équipé au gaz, à l'électricité ou au fioul. Le chauffage électrique ne représente que 60 TWh sur une consommation nationale de 1850 TWh et constitue un problème, mais son importance ne doit pas être exagérée. L'objectif de baisse de 38 % des consommations du parc d'ici à 2020 défini par le Grenelle de l'Environnement ne sera pas atteint, en raison de l'effet rebond. En effet, les personnes qui habitent dans des passoires thermiques ne chauffent pas suffisamment, et augmentent souvent leur confort lorsqu'une rénovation est effectuée. Le gain en consommation est donc moindre que celui que l'amélioration de la performance permettrait théoriquement, ce d'autant plus que le DPE n'est pas un outil fiable.

Les calculs de rentabilité effectués par Carbone 4 montrent que les durées de retour sur investissement des opérations de rénovation dépassent souvent 15 ans. Les entreprises ne s'y intéressent pas et les ménages ne peuvent se satisfaire d'une rentabilité aussi faible lorsqu'ils disposent de 20 000 euros à investir. Hormis certains cas de figure très simples, il est rare que les investissements soient rentables et que le kWh évité coûte moins cher que le kWh consommé.

En outre, en Europe, les prix de marché des énergies fossiles sont fluctuants sur une tendance haussière. Cela signifie que les consommateurs ne perçoivent pas l'intérêt des mesures d'économie durant les phases de baisse des prix, ce qui pose de graves problèmes en termes de communication. De son côté, le gouvernement n'a pas réellement les moyens de s'opposer à la fluctuation des prix du pétrole. Il faut donc une intervention publique, et c'est pourquoi la Fondation Nicolas Hulot continuera de se battre en faveur de la contribution Climat Energie, y compris en tenant compte du contenu en carbone de l'électricité en France, donc en l'incluant à la CSPE.

Les impacts de la consommation de l'énergie sur la distribution des revenus doivent être traités grâce à la modification des prélèvements obligatoires. A cet égard, le projet de loi Brottes est prématuré, puisqu'il est annoncé alors que le débat sur la transition énergétique démarre à peine. Il serait très regrettable de ne pas traiter la question des prix de l'énergie dans ce cadre alors que les impacts sur le pouvoir d'achat sont majeurs. Il est aussi contradictoire d'avoir abaissé la TIPP sur les carburants, ce qui laisse croire que l'on peut lutter contre la hausse des prix du pétrole. Dans le même temps, le ministère des Finances travaille sur un projet de chèque Energie. Tout ceci est incohérent. Par ailleurs, il n'est pas possible qu'un seul outil règle tous les problèmes : la création d'un bonus sur les consommations énergétiques en deçà d'un volume de base (qui sera fixé par décret) ne permettra pas de traiter la PE. Or, la loi Brottes prévoit à la fois ce bonus et un élargissement du tarif social à un million de bénéficiaires.

De la même façon que le projet de taxe carbone était bâclé et négligeait un grand nombre de situations particulières, notamment celle des habitants éloignés de leur lieu de travail, les tarifs ne peuvent pas traiter de toutes les questions de redistribution qui peuvent être réglées par d'autres instruments fiscaux. Il faudrait donc mettre en place une politique d'ensemble articulant des outils multiples. En outre, le tarif mis en place par la loi Brottes ne serait pas progressif, mais moins dégressif que le tarif actuel, car il ne supprime pas le poids de l'abonnement. Les effets en seraient donc minimes. Enfin,

la mise en place d'un système de bonus-malus suppose que les gains liés au malus payés par les consommateurs dépassant le volume de base compensent les pertes liés aux bonus, alors même qu'un des objectifs de la loi consiste à faire baisser les consommations élevées, ce qui est contradictoire. En synthèse, ces dispositions auraient dues être discutées par toutes les parties prenantes dans le cadre du débat sur la transition énergétique.

La transition énergétique suppose d'investir massivement pour réduire les consommations non renouvelables grâce à des automobiles peu consommatrices, des bâtiments sobres, des usines efficaces, etc., ce qui va à l'encontre des intérêts des détenteurs de rentes énergétiques. Le financement des 500 000 rénovations annuelles sur deniers publics coûterait 10 milliards d'euros par an à l'Etat, ce qui est très ambitieux alors que ces moyens ne sont pas disponibles. Le nombre actuel de rénovations véritables n'atteint pas 100 000 par an, et nombre de celles-ci ne sont pas rentables. Les offices HLM, quant à eux, ne disposent plus de fonds propres. La CDC n'envisage de financer que de 50 % à 66 % des travaux à travers des prêts, et renvoie donc les organismes HLM vers ces fonds propres qu'ils n'ont pas.

Le président de la République a affirmé que la Banque publique d'investissement sera la banque de la transition énergétique. Or, le coût du capital pèse lourdement sur la rentabilité des opérations de rénovation énergétique. Pour une dépense énergétique annuelle globale initiale de 3000 euros, le financement à taux zéro d'une opération à facteur 5 ramène la dépense à 1800 euros grâce à la baisse des consommations. Mais le financement des emprunts à 8 % porte cette dépense à 3500 euros. Il en va de même pour les investissements dans les énergies renouvelables, qui sont très sensibles à la rémunération du capital.

La seule solution pour disposer d'argent à bon marché consiste à faire appel à la BCE. Celle-ci vient d'injecter 1000 milliards de liquidités à 1 % sur trois ans dans les circuits bancaires afin de sauver les banques européennes, ce qui représente un risque énorme du fait de la potentielle faillite de l'Etat grec, par exemple. Il faudrait mettre en place un fonds européen dédié à la transition énergétique au travers de la BEI. Ce fonds serait géré en France par la CDC. La BCE prêterait à taux réduit à ce fonds afin de financer la transition, car le financement est le facteur limitant de la rénovation. Il faut sanctuariser une partie des fonds de la BPI à destination de la rénovation thermique, et lui donner une capacité de création monétaire comme les autres banques.

L'enjeu de la transition énergétique est énorme et doit susciter une action gouvernementale cohérente associant des instruments multiples : signal prix, outils de redistribution, accompagnement des personnes en difficulté, réglementation obligeant à la rénovation et moyens massifs de financement.

Questions et débats

Christophe BESLAY, sociologue, note que les professionnels du bâtiment n'ont pas été cités. Or, les compétences à mettre en œuvre évoluent à la fois pour la rénovation et pour la construction, ce qui les oblige à aménager la formation et l'organisation professionnelle. Cette nébuleuse de professionnels et d'entreprises est très difficile à faire évoluer et devra être tirée par des dispositifs incitatifs fort.

Yves BUISSON, Ville de Montreuil, souligne l'importance des impacts sanitaires de la PE en matière économique. Quelques travaux sont menés pour évaluer son coût sanitaire et social global, mais il est certain que les politiques de lutte contre la PE induisent des économies potentielles majeures pour le secteur de la santé.

Sandrine BURESI, GEFOSAT, observe qu'il ne faut pas négliger l'accompagnement dans les évaluations du coût des opérations de rénovation énergétique. Les associations sont confrontées à ce problème. Les visites exigent du temps, et ne sont pas financées à la hauteur nécessaire par les dispositifs de l'ANAH. Elles sont nécessaires pour les foyers les plus précaires, mais aussi pour les foyers modestes.

Sylvie GEISSMANN, ADEME Midi-Pyrénées, se demande si le système capitaliste n'est pas à l'origine de l'incapacité à agir. L'Etat a intérêt à intervenir massivement, à l'image du plan Marshall d'après-guerre, pour défendre sa balance commerciale. Il devrait subventionner à 100 % les travaux pour qu'il soit possible de réaliser les 500 000 rénovations thermiques de qualité qui sont nécessaires. Pourquoi un tel frein culturel ?

Audrey LE MAREC, Fédération nationale habitat et développement, note que l'obtention des aides publiques est actuellement subordonnée au fait que l'entreprise ait obtenu le label Grenelle de l'Environnement, ce qui est très efficace du point de vue environnemental. En revanche, cela augmente le coût des travaux. Les artisans ont en outre besoin d'avances sur travaux pour travailler, ce que ne prévoient pas les systèmes de subventions actuel. Cela fait fuir les bons artisans.

Eric LAGANDRE, ANAH, rappelle que depuis 2006, l'ANAH demande qu'un plus grand nombre d'OPAH, donnant lieu à la contractualisation avec les collectivités, mettent en œuvre des dispositifs d'accompagnement. Par ailleurs, la réalité du bâtiment est complexe, et il faut segmenter le marché de la rénovation énergétique. Les niveaux de performance exigés par l'ANAH auprès des propriétaires occupants et des bailleurs sont très différents. Dans le second cas, il s'agit le plus souvent de remettre sur le marché des logements vacants, si possible en atteignant la classe C du DPE. Dans le premier cas, le seuil minimum d'amélioration est de 25 %, mais l'amélioration réelle obtenue atteint en moyenne près de 40 %. Certains ménages ont absolument besoin d'un accompagnement, alors que d'autres s'en passent.

Bertrand LAPOSTOLET, Fondation Abbé Pierre, se félicite que le RAPPEL permette de plus en plus une sensibilisation croisées des acteurs de l'environnement et de l'action sociale. Mais la logique des fonds d'investissement et du tiers investissement a de quoi rendre sceptique. En 2005, selon le CREDOC, les ménages des déciles les plus modestes atteignent un taux de 40 % à 50 % de dépenses contraintes et ne peuvent supporter le poids de l'investissement. Il faut proposer d'autres modèles de financement. Par ailleurs, le rapport remis fin 2009 par le Plan Bâtiment a chiffré les coûts de l'accompagnement à près de trois fois la hauteur des moyens prévus à cet effet par le programme Habiter Mieux, et prévoyait que les décrets Décence et Insalubrité intègrent des critères énergétiques.

Joan-Loïs ESCAFIT, ASSECO CFDT des Pays du Grand Biterrois, souligne qu'il faut mobiliser les acteurs locaux dans les territoires. Le Grand Biterrois compte 15 % de chômeurs et est frappé par la précarité. Un accord y a été signé entre les collectivités, l'Etat, les syndicats de salariés et les employeurs et a ciblé le secteur du bâtiment. La question de la PE intéresse les entreprises et les salariés, mais il faut développer une demande solvable tout en formant les professionnels aux nouvelles techniques. Il faut aussi cibler les ménages. Une opération est prévue, avec les associations de consommateurs, pour repérer les foyers dans l'agglomération du Grand Béziers, y compris en centre-ville, car l'EIE ne dispose pas des moyens nécessaires. Il faut aussi instituer des règles de rénovation obligatoire, en montrant que l'investissement développera l'emploi sur les territoires en mobilisant l'épargne disponible dans l'ensemble des foyers, y compris modestes. A cet égard, les mutuelles peuvent jouer un rôle irremplaçable.

Erik DORGE, CAUE du Doubs, constate que dans le Doubs, 56 % des dossiers déposés dans le cadre du programme Habiter Mieux concernent uniquement des remplacements de chaudières fioul. Cela ne suffit pas à amorcer la transition énergétique. Aucun dossier ne porte sur des poêles à bois bûches ou granulés, car la méthode DPE pénalise ces équipements, ce qui va à l'encontre des énergies renouvelables, mais aussi de l'intérêt économique des ménages, puisque le prix du fioul va considérablement augmenter.

Didier CHEREL, ADEME, estime que la segmentation des techniques est indispensable pour mener des rénovations plus efficaces. Il faut toutefois viser des objectifs ambitieux dans tous les cas, ce qui n'est pas actuellement le cas du programme Habiter Mieux. Il faut aller plus loin, notamment en associant à ce programme les collectivités, mais aussi les professionnels du bâtiment, par exemple à travers le projet de fondation Travaux du cœur. Il est impossible de se contenter d'une amélioration de la performance de 25 %, puisque la hausse des prix absorbera ce gain en trois ans. La transition énergétique doit relever les ambitions actuelles.

Philippe LARICQ observe que le chauffage collectif est remplacé par le chauffage individuel dans la plupart des constructions BBC. C'est un véritable scandale, car cela augmente les charges fixes. Il faut investir en faveur des réseaux de chaleur, chaudières à bois et des autres solutions collectives.

Eric LAGANDRÉ explique qu'il faut se rapprocher de l'ADEME pour pouvoir utiliser Dialogie et pouvoir financer le chauffage au bois. Des chaudières à bois ont été par exemple installées à Argelès-Gazost (Hautes-Pyrénées) dans le cadre du programme Habiter Mieux.

Marie-Maud GERARD, GERES, pense qu'il faudrait réfléchir aux bonnes pratiques de travaux étape par étape, afin d'obliger les propriétaires à les réaliser progressivement.

Jean-Marc PRIEUR, fédération des PACT, remarque qu'il est essentiel de travailler sur les trois axes de la PE pour conduire une action efficace : champ social, champ énergétique et champ du logement. Les loyers des logements très sociaux actuellement produits pour les plus modestes sont trop élevés : or, ils pèsent davantage que les consommations énergétiques. Il est essentiel d'inclure un critère thermique dans le décret Decence et dans la grille de cotation Salubrité pour que la qualité de la production de logements augmente, mais il faut être prudent dans l'application de ces mesures alors que l'on estime qu'il manque déjà 500 000 logements en France, dont 150 000 logements sociaux.

Oliver COMELLI, GDF-Suez, explique que les énergéticiens partagent les critiques exprimées sur le projet de tarification progressive. Ce d'autant plus qu'elle repousse *sine die* la progressivité pour le fioul, le bois, et l'eau, alors que de très nombreux ménages en PE sont chauffés au fioul. Par ailleurs, les résidences secondaires sont exclues, ce qui permettra à leurs propriétaires d'échapper à ce tarif en modifiant leur adresse principale. Il est envisageable d'utiliser les CEE comme une source de financement de la lutte contre la PE au titre du financement des programmes, mais il ne faudrait pas pour autant surtaxer les autres CEE, au risque de décourager les autres actions des énergéticiens. Le prix de ces CEE devrait être fixé au maximum au niveau du prix de marché. GDF-Suez a par ailleurs proposé de relever le seuil d'attribution des tarifs sociaux de l'énergie au niveau du seuil de pauvreté, ce qui augmenterait d'un million le nombre de bénéficiaires. Enfin, le dispositif éco-gaz mis en place notamment avec le GEFOSAT rémunère à environ 550 euros les opérateurs par dossier, mais l'expérience montre que les coûts unitaires d'accompagnement atteignent en fait plutôt 800 euros. Il faut dans tous les cas simplifier les dispositifs, car actuellement une attestation de fin de travaux ANAH compte 23 pages.

Alain GRANDJEAN rappelle que durant la reconstruction d'après-guerre, l'effort considérable à réaliser a été mené à bien. Tout dépend de la volonté politique. Seul un projet d'ampleur emmènera les professionnels vers de nouvelles compétences. Il faut aussi que les aides publiques soient accordées en échange de la preuve de l'amélioration de la performance énergétique. Les professionnels du bâtiment sont habitués à l'usage des labels et des audits, par exemple dans le domaine du raccordement au réseau de gaz, et devront apporter la preuve que les travaux sont menés à bien grâce à des labels adaptés : on estime ainsi qu'aujourd'hui, 30 % des bâtiments RT 2012 ne respectent pas en réalité la performance correspondante. Par ailleurs, le secteur du tertiaire sera essentiel pour tirer la profession vers le haut.

L'amélioration thermique des logements aura un très fort impact positif sur les coûts sociaux et sanitaires. Mais il est difficile d'imaginer les mécanismes permettant de financer les travaux à partir de ces économies potentielles. Elles apparaissent cependant comme un argument fort auprès des politiques. Il est exact qu'il faut intégrer l'accompagnement aux coûts de la rénovation, au risque de précariser les accompagnants eux-mêmes. Il serait possible d'imaginer le redéploiement des salariés chargés de relever les compteurs énergétiques vers cet accompagnement, puisqu'il est prévu de remplacer le relevé manuel par un télérelevé.

Il faut faire évoluer le système capitaliste, qui vit depuis les années 1970 dans un régime ultra-libéralisé débouchant sur une croissance sans avenir. La transition vers un autre système énergétique est comparable à la période de la reconstruction. Pour autant, il ne faut pas négliger l'intérêt du gain, car la collectivisation intégrale ne fonctionne pas non plus. La BCE est un outil public qui pourrait être mis au service de cette transition. Le système bancaire public est un outil particulièrement indiqué pour les millions de personnes en PE, qui n'ont pas les moyens de financer les travaux, et pourraient être accompagnées par un système de subventions. Les habitants doivent tout de même être impliqués financièrement pour les impliquer dans la démarche d'économies d'énergie.

Les subventions publiques risquent toujours de créer des rentes de situation. C'est l'une des différences avec les systèmes de taxes, qui pèsent sur les nuisances. L'Etat est plus qualifié pour repérer les nuisances que pour favoriser les bonnes solutions à travers les systèmes de subvention. Actuellement, les subventions favorisent ainsi des pompes à chaleur peu efficaces. Le Plan Bâtiment pourrait mettre en place un Observatoire des coûts de la rénovation pour éviter l'apparition de rentes indues et faire évoluer les subventions en fonction des coûts réels. Il faudrait aussi se soucier de relocaliser en France les filières de production des matériaux isolants. La profession peut parfaitement maîtriser ses coûts, comme le montre la production de bâtiments BBC.

L'ANAH a raison de souligner que les dispositifs doivent être territorialisés et segmentés. Le budget de la rénovation thermique est évalué à 60 milliards d'euros par an et plus de 700 000 logements sont cédés chaque année, ce qui représente autant d'occasions de rénovation. Il n'existe donc pas de solution universelle. Le tiers investissement est un outil adapté aux opérations dans le tertiaire et aux copropriétés riches, mais il ne correspond qu'aux cas dans lesquels les économies d'énergie suffisent à rembourser les travaux. Dans la majorité des cas, il faudra des aides publiques et des financements à taux réduits.

Raphaël CLAUSTRE confirme que la formation sera essentielle pour les changements profonds de pratiques. Mais les entreprises ne sont disposées à investir dans la formation que si elles savent que des marchés existent. Il faut réussir à lancer et consolider un cercle vertueux qui n'a été qu'amorcé dans la foulée du Grenelle de

l'Environnement. Il ne faut pas seulement former les entreprises aux techniques, mais aussi leur apprendre à formuler des offres de rénovation groupées en leur réservant des marchés publics, comme l'ont fait les 102 communes de Biovallée dans la Drôme. Les artisans peuvent ensuite proposer ces offres aux particuliers.

Certaines évaluations estiment que 40 % des sommes investies dans la rénovation sont économisés en frais sanitaires. C'est un argument très fort en sa faveur. La difficulté à intégrer les coûts de l'accompagnement est la conséquence de la centralisation du système français, qui propose des solutions identiques pour tous les territoires alors que les situations individuelles sont très variées. Il faut au contraire mettre en place de grands programmes nationaux s'appuyant sur une forte responsabilisation locale des citoyens organisés. La participation financière des ménages doit être déterminée au cas par cas.

Il faut réussir à obtenir des travaux de qualité en contrepartie des aides publiques. L'appellation Grenelle de l'Environnement consiste à regrouper les labels existants pour apporter une certification minimale. C'est un point essentiel pour que chacun, à commencer par les plus modestes, bénéficie de travaux de qualité. Il est d'autant plus important de mener des travaux ambitieux chez les plus précaires qu'ils seront les premières victimes de la hausse des prix de l'énergie. Le monde environnemental, dont le CLER, a beaucoup avancé sur les questions sociales grâce au travail mené avec les associations de ce secteur depuis une dizaine d'années. Il faut une fois de plus saluer le rapport Pelletier, qui témoigne du travail effectué par la FAP, de plus en plus solide sur les questions écologiques. Le principal risque induit par le tiers investissement est le désengagement des maîtres d'ouvrage, notamment s'il s'agit des particuliers. Dans ce cas, des outils du type Eco-PTZ semblent plus adaptés pour responsabiliser les bénéficiaires des travaux.

Pause déjeuner

Plénière Evaluer ses actions : éclairage et exemples

Franck DIMITROPOULOS explique que les acteurs de terrain souhaitent développer des actions de lutte contre la PE efficaces, exemplaires et reproductibles. Mais il faut pour cela être capable d'analyser et de restituer les modalités et mécanismes mis en œuvre, c'est-à-dire d'évaluer les actions et les programmes déployés. Ce point, pourtant, est rarement anticipé. C'est pourquoi les animateurs du RAPPEL ont proposé d'y consacrer cette après-midi.

Introduction et philosophie générale de l'évaluation

Christophe BESLAY, sociologue, BESCOB, maître de conférences associé à l'Université de Toulouse-Le Mirail, est spécialisé dans la sociologie de la technique et de l'énergie, a participé à plusieurs évaluations de politiques publiques et est membre de la Société française de l'évaluation (SFE), dont la charte propose des éléments de repérage.

Le terme d'évaluation regroupe des pratiques très hétérogènes qui ne cadrent pas toujours avec les principes généraux de l'évaluation. Ceux-ci comportent plusieurs registres et méthodes. Une première définition de l'évaluation est technique et a été fixée par le décret de janvier 1990, instituant la Commission nationale de l'évaluation : « évaluer une politique, c'est rechercher si les moyens juridiques, administratifs et financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique »

et d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés ». Cette définition, qui omet la réinterrogation des objectifs de l'action. Une définition plus politique a été proposée par Patrick Viveret dans le rapport remis au Premier ministre en 1989, qui a marqué en France l'émergence de la problématique : « *évaluer une politique, c'est former un jugement sur sa valeur.* » Cette définition pose la question du sens, notamment éthique, politique et économique, et interroge la valeur sociale des actions. C'est cette seconde définition qui est employée dans les approches sociologiques et par la SFE.

Au-delà de cette question du sens, l'évaluation doit mesurer et vérifier les résultats, la performance, la qualité et les processus. La mesure est souvent mise en avant par les décideurs et les politiques, mais n'est pas forcément l'objectif premier de l'évaluation. Il s'agit aussi de comprendre l'adhésion, la participation et les perceptions des acteurs et des destinataires, afin d'améliorer et de faire évoluer les politiques.

La demande d'évaluation n'est pas spontanée. Elle vise le plus souvent à rendre des comptes aux décideurs et aux financeurs, et a souvent été développée à l'initiative de l'Europe. Les citoyens, de plus en plus, demandent aussi des comptes aux élus et aux décideurs. Les décideurs l'utilisent pour suivre les programmes et comme aide à la décision. L'évaluation est aussi un moyen de production de connaissances, par les acteurs impliqués, sur les situations sociales. Elle est également un outil de débat public dont peuvent s'emparer les parties prenantes.

La première grande évaluation d'une politique publique en France a porté sur le RMI. La France est en retard sur les pays anglo-saxons dans le domaine de l'évaluation, car celle-ci s'affronte à la légitimité politique : selon le mot de Michel Rocard, promoteur de l'évaluation, la frilosité en la matière renvoie au fait que notre pays est toujours « *une monarchie.* » L'évaluation vise la recherche de la performance (budgétaire, organisationnelle et réglementaire) et participe à cette idéologie de la performance, tout comme à la culture de la preuve, qui demande de toujours justifier la pertinence et les résultats des actions menées. Elle accompagne ainsi la baisse de la confiance entre les individus et les institutions, participe à la magie des chiffres (sensés être porteur d'une vérité sociale) et à l'illusion de la mesurabilité et de la rationalisation généralisée, alors que les causalités sociales sont complexes. Selon Edgar Morin, « *l'homme a deux types de délires : l'incohérence absolue et la cohérence absolue* ». L'évaluation est donc solidaire du cadre socioculturel actuel, mais elle doit se garder d'une illusion de rationalité absolue.

Quatre grands types d'évaluation sont couramment identifiés. Les processus et leurs enjeux diffèrent considérablement :

- L'évaluation experte revient à déléguer le travail à des spécialistes – à la fois le travail de construction et de recueil des données, mais aussi le jugement ;
- L'évaluation participative est très en vogue, mais est peu précise, car la notion ne spécifie pas qui participe et à quoi ;
- L'évaluation pluraliste est une démarche plus claire, car elle associe toutes les parties prenantes des dispositifs ou actions évalués ;
- L'évaluation citoyenne place dans le débat public l'ensemble du processus d'évaluation et confie le rôle d'évaluateur aux assemblées ainsi constituées, qui comprennent les destinataires concernés par l'action sur les territoires.

Malgré leurs difficultés, la SFE favorise les deux derniers types d'évaluation. Tout dispositif d'évaluation met en jeu différents registres. Il s'agit tout d'abord de savoir ce qu'il faut évaluer. De façon générale, les politiques publiques portent sur une situation que l'on souhaite voir évoluer à travers une série d'objectifs définis. Ces objectifs prédéfinissent les résultats visés, et supposent la définition de moyens financiers,

humains, organisationnels, réglementaires, qui seront mis en œuvre par des acteurs variés qui disposent d'une marge d'autonomie. Des résultats peuvent être constatés, à la fois sur les objectifs visés, mais aussi sur d'autres champs non visés par le programme. Mais en parallèle, d'autres programmes et acteurs portent des actions qui impactent les situations visées. Ils peuvent se trouver en situation d'alliés, d'opposants ou de résistants, ce qui illustre la complexité du jeu social.

L'évaluation se propose d'analyser et de comprendre l'ensemble de ces éléments et leurs interactions, et pose des critères pour interroger cette complexité. Elle procède pour cela par des comparaisons et par la caractérisation des dynamiques.

Les comparaisons portent sur différents registres :

- La pertinence compare les objectifs par rapport aux finalités et aux situations sociales à traiter. Elle réinterroge donc la décision prise et son sens, mais aussi le diagnostic initial, et n'est généralement pas demandée par les décideurs. Bien souvent, les objectifs ne sont pas formulés, ou seulement de façon partielle, à partir d'un diagnostic lui-même partiel ou inexistant. Les décisions politiques sont souvent prises à partir d'*a priori* et doivent donc être interrogées.
- L'analyse de la cohérence porte sur l'adaptation entre les moyens mis en œuvre et les objectifs. Elle interroge la cohérence interne du programme évalué et sa cohérence externe avec d'autres politiques : la cohérence du programme SLIME par rapport au programme Habiter Mieux a ainsi été questionnée.
- L'efficacité compare les résultats constatés aux objectifs visés.
- L'efficience compare, elle, les résultats constatés par rapport aux moyens engagés.
- Enfin, le registre de l'utilité compare les résultats constatés par rapport aux finalités et au diagnostic initial.

Il faut aussi caractériser les dynamiques à l'œuvre. L'attractivité mesure la capacité à mobiliser les partenaires et les publics visés. L'analyse des impacts porte sur les effets sur d'autres systèmes ou d'autres aspects que ceux visés, et comprend celle des effets pervers : l'action sur la PE peut ainsi déboucher sur des conflits avec le propriétaire et déstructurer des situations d'équilibre fragile. La faisabilité évalue la capacité à mobiliser les moyens et les partenaires, et la durabilité porte sur la capacité de l'action publique à perdurer dans sa forme et dans ses effets. L'adaptabilité mesure la capacité de l'action publique à être mise en œuvre dans d'autres contextes, qu'ils soient territoriaux ou réglementaires. Ces points sont particulièrement importants lorsque l'action est expérimentale.

L'évaluation porte sur l'ensemble de ces points. Sans cela, elle est partielle. Elle met en œuvre des indicateurs de réalisation et d'impact. Certains sont quantitatifs, d'autres qualitatifs. Il faut pour cela recueillir des données grâce à des tableaux de bord de suivi et/ou des enquêtes, puis les analyser, en faisant appel à des experts ou en construisant un travail participatif. Il faut ensuite analyser les causalités pour être certain que les changements observés sont imputables au programme, ce qui est souvent compliqué. Les effets d'aubaine, par exemple, ne sont pas rares : les destinataires auraient de toute façon pris les mêmes décisions, mais ont pu bénéficier d'aides financières grâce aux programmes mis en place.

Globalement, l'évaluation est une utopie. Sa pratique oblige à ne pas pousser l'analyse dans ses ultimes détails, mais à construire un compromis et une image

vraisemblable, probable, de l'action. Elle constitue un processus de pilotage continu, et intervient *ex ante* par l'interrogation sur la pertinence des objectifs, mais aussi *in itinere*, au travers du travail sur la cohérence, et enfin *ex post* au travers de l'analyse de l'efficacité, de l'efficience, etc. Elle porte sur un dispositif mouvant, le programme évalué *ex post* n'étant pas le programme initial, mais celui qui aura été issu des modifications apportées, y compris grâce à l'évaluation *in itinere*. Bien souvent en revanche, elle intervient trop rapidement, notamment lorsqu'il s'agit d'évaluer des changements de comportements. Or, dans le logement, ceux-ci ne sont réellement stabilisés que trois ans après une intervention.

Evaluer est un acte politique. Les personnes ayant légitimité pour juger et décider sont différentes des chargés d'évaluation, alors que ces rôles sont trop souvent confondus.

Dans le cadre du projet européen IFORE de rénovation expérimentale de logements sociaux mené, en France, par un bailleur social (Pas-de-Calais Habitat) et comportant des innovations techniques et un accompagnement à la maîtrise de l'énergie, une évaluation a été conduite. Le programme a débuté par une enquête sociologique qui a modifié d'emblée la situation. Des ambassadeurs de l'énergie, des ateliers pédagogiques ont été mis en place. Des murs trombes, des fenêtres pariétodymaniques, des moyens de production décentralisée, etc. ont été installés. Les bailleurs sociaux ont réorganisé leurs services pour former les agents de proximité à la maîtrise de l'énergie. Dans ce cadre, l'évaluation montre qu'il est impossible de raccorder les effets obtenus à une seule cause, ce qui n'est pas forcément un obstacle à l'analyse. Les évaluateurs ont aussi fait en sorte d'évaluer les impacts du projet sur la consommation, le niveau de confort, la culture technique, la sensibilité aux enjeux énergétiques, la relation aux bailleurs, les relations de voisinage, les situations financières et sociales. Ces impacts sont évalués au travers d'indicateurs variés : kWh, euros dépensés, température, luminosité, hygrométrie, ventilation, satisfaction et perceptions, connaissances, usages et réflexes, compréhension des enjeux environnementaux, image et sollicitation du bailleur, etc. Seuls quelques-uns de ces indicateurs sont quantitatifs. La plupart sont qualitatifs, ce qui relativise la magie du chiffre et montre l'importance de l'approche compréhensive. Or, les financeurs négligent souvent les indicateurs non quantitatifs.

La charte nationale de l'évaluation des politiques et des programmes publics est disponible sur le site www.sfe-asso.fr. La SFE défend les principes de pluralité, de management public, de démocratie et de débat scientifique, afin de refléter les différents intérêts en présence. L'évaluation doit être menée de façon impartiale et en disposant d'un niveau minimal de compétence. Elle doit aussi respecter les personnes et éviter la stigmatisation de ceux qui auraient mal fait – qu'il s'agisse des acteurs ou des destinataires. La SFE défend aussi les principes de transparence, d'opportunité et de responsabilité des différentes parties prenantes.

J'ai mis quoi dans mon programme d'évaluation : retours d'expériences

Evaluation du programme « 2000 toits, 2000 familles » de la Fondation Abbé Pierre

Véronique STELLA, Fondation Abbé Pierre, et **Jérôme ROCH**, ALE Indre-et-Loire, expliquent avoir mené une évaluation quantitative sur le projet « 2000 toits, 2000 familles », qui soutient la production de logements d'insertion en maîtrise d'ouvrage d'insertion associative. Cette première phase d'évaluation porte sur des interventions au niveau du logement, uniquement sur des logements diffus en copropriété, en

maisons de ville et en maisons individuelles divisées. Dix opérations ont aussi été menées avec des propriétaires impécunieux afin de les maintenir dans leur logement : ce dernier axe sera développé à l'avenir, et la FAP cherche actuellement des opérateurs capables de les conduire.

La Fondation Abbé Pierre apporte une aide à la pierre et a fixé aux opérateurs (tels que l'association Un toit pour tous) l'objectif de produire des logements économes et économiquement supportables pour les ménages. Aucun label n'a été exigé, car chaque financeur aurait demandé son propre label et parce que les labels existants sont uniquement environnementaux et non sociaux. Le label BBC Rénovation, en particulier, implique un double abonnement énergétique, qui est coûteux. 2028 logements ont été produits en trois ans à travers 565 opérations ; parmi ceux-ci, 1002 sont situés dans des pensions de famille et des résidences sociales pour jeunes.

Les ménages relogés sont des ménages pauvres dont plus de 80 % vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Les salariés pauvres y sont très nombreux. Le financement des logements très sociaux en PLAI est complexe. Hors Ile-de-France, 51 % des montants de ces opérations d'acquisition et de réhabilitation sont financés sur emprunts. La part de l'Etat en représente 17%, celle des collectivités 13 %, celle des fonds propres 9 %, celle des fondations privées 6 %. La contribution de la FAP est intégrée aux fonds propres.

L'évaluation a été menée de façon globale. La FAP souhaitait connaître l'efficacité des logements économes, car elle participe dans ce cas à hauteur de 10 % au financement, contre 5 % pour les autres opérations. Il s'agissait donc de connaître le retour sur investissement et les modifications de conception pratique des logements par les opérateurs. Jusqu'ici, la seule contrainte imposée par la FAP aux opérateurs consistait à équilibrer financièrement les opérations. Il a été demandé de mesurer les revenus résiduels disponibles après dépenses contraintes liées au logement afin de savoir quand accorder une subvention à hauteur de 10 %.

L'évaluation a été conduite sur un échantillon de 12 opérateurs et de 54 logements, dont 50 ont *in fine* été évalués. Un comité de pilotage a rassemblé les opérateurs, l'ALE Indre-et-Loire et la FAP. L'ALE a été chargée de visiter les logements et d'y recueillir des données techniques et des données portant sur les usages des occupants. Le logiciel de bilan thermique simplifié DIALOGIE a été utilisé pour comparer l'état des logements avant et après rénovation. La consommation après rénovation a été construite sur la base théorique correspondant à un usage économe, puis compte tenu des usages réels, afin de relever les éventuels écarts et de discerner les problèmes qui en étaient à l'origine. La FAP a quant à elle collecté les informations sur les budgets des ménages afin d'évaluer les impacts économiques. La dépense contrainte comprend les charges collectives, l'assurance habitation, les contrats d'entretien (dont le montant peut être important pour certains types de chauffage), la taxe d'habitation, la redevance TV, les factures d'énergie et d'eau et la facture de la box multiservices. Les ressources prises en compte comprennent tous les revenus, notamment les revenus de transfert.

L'évaluation conçue comme *ex post* est devenue une évaluation *in itinere*, car de nouvelles visites ont été effectuées dans les logements où des écarts sont apparus. Les maîtrises d'ouvrage ont été sollicitées et le seront à nouveau. Le gain est en moyenne de 350 kWh, et la classe DPE (compte tenu de l'ensemble des dépenses prises en compte) est passée de F à C, voire à B. Le taux de dépense contrainte est d'autant plus faible que la performance est élevée. La FAP a donc réussi son pari. Le revenu résiduel mensuel est compris entre 200 euros (ce qui correspond à des

comportements de restriction) à plus de 500 euros par unité de consommation. Les trois tiers de l'échantillon se répartissent en-dessous de 200 euros, entre 200 et 300 euros et au-dessus de 300 euros de revenu résiduel. Plus le taux d'effort énergétique est important, et plus le revenu résiduel est faible dans l'échantillon.

La FAP est satisfaite de la performance obtenue, mais il ne faut pas oublier que la plupart des ménages sont astreints à résidence et consomment donc plus d'énergie que des ménages actifs. L'équipement électroménager y est aussi énergivore, car les ménages ne peuvent acquérir les meilleurs équipements. En revanche, 65 % des ménages disposent d'un revenu résiduel mensuel de moins de 500 euros par mois par unité de consommation. Il ne suffit donc pas de proposer des logements de classe B ou C pour sortir ces ménages de la PE.

Rénovation en logement social et évaluation du confort de vie des locataires à Marseille et à Vitrolles

Claire BALLY et **Manon JOUSSELIN**, Ecopolénergie, rapporte qu'Ecopolénergie travaille depuis 8 ans sur la PE, initialement en habitat social. Des outils et méthodes d'accompagnement des locataires pour la maîtrise des consommations domestiques ont été développés en parallèles des opérations d'amélioration de la performance énergétique du bâti et/ou des équipements. Les actions ont été menées dans les quartiers Nord de Marseille, à Vitrolles et à Aix-en-Provence.

Le projet actuel se déroule dans la résidence Les Pins de Vitrolles, comprise dans le périmètre d'une opération ANRU. 204 logements sont rénovés par Logirem et par d'autres bailleurs, notamment en matière énergétique. L'objectif visé est celui du niveau BBC Rénovation, et c'est dans ce cadre qu'Ecopolénergie apporte son accompagnement, car Logirem est conscient qu'il faut agir sur le comportement des occupants pour atteindre ces niveaux de performance. Il s'agit aussi de donner aux locataires la culture technique qui leur permet de maîtriser leurs consommations et de contribuer à des relations locatives harmonieuses.

Ecopolénergie a donc prévu plusieurs actions de communication et de sensibilisation à leur intention et ce, en s'adaptant toujours aux types d'usages et d'équipement, et en s'appuyant sur les acteurs du quartier afin de pérenniser les messages et de transmettre les savoirs, car Ecopolénergie n'intervient que sur des durées d'un an et demi à trois ans dans les différents quartiers. Par ailleurs, les technologies mises en œuvre dans le cadre BBC sont de plus en plus complexes : dans le cas d'un passage du chauffage électrique à un équipement avec chaudière à condensation, thermostat d'ambiance et robinets thermostatiques, il a fallu expliquer qu'il fallait régler les différents organes pour atteindre un fonctionnement optimum.

Des formations des acteurs du quartier ont été mises en place en s'appuyant sur les associations locales intervenant dans le cadre de la politique de la Ville. Ecopolénergie forme aussi les agents du bailleur – intervenants, régisseurs, responsables de groupe, cadres – et sensibilise les locataires grâce à un appartement témoin hébergé par le centre social et à des ateliers thématiques saisonniers afin de prendre en compte les impacts du climat et des tranches successives de travaux. Une newsletter est aussi diffusée dans les boîtes aux lettres. Un guide expliquant l'usage des équipements de la résidence est adressé à tous ses locataires.

Le dispositif d'évaluation a été pensé en amont afin de participer au suivi, pour améliorer l'accompagnement des locataires et le dispositif d'évaluation lui-même. Une enquête socio-énergétique a d'abord été menée pour effectuer un état des lieux des

pratiques dans la résidence, à travers des visites initiales effectuées chez un échantillon d'occupants et au cours desquelles se déroule un entretien. L'enquête porte sur les usages de l'eau et de l'électricité, sur le confort thermique sur les dysfonctionnements, sur le niveau d'engagement des locataires dans le quartier et sur leurs représentations, mais aussi sur le ressenti de la réhabilitation. Elle s'appuie aussi sur le recueil de données socioéconomiques de base.

Une deuxième visite est l'occasion de donner des conseils personnalisés et permet de récupérer des données sur les équipements, sur les usages (temps d'utilisation, notamment), tout comme les factures d'énergie (sur une durée de deux ans) et sur le confort thermique (température ressentie, etc.). Sur la base des déclarations des ménages, un bilan personnalisé est ensuite envoyé aux locataires, notamment en ce qui concerne l'électricité spécifique poste par poste (froid, éclairage, etc.).

Une troisième visite porte sur le rapport au logement. Elle est actuellement mise en place et consiste en un entretien reprenant les thèmes de la première enquête, afin d'effectuer une comparaison au bout d'un an, mais aussi de prendre en compte les problématiques ayant émergé, telles que celle du confort sonore dans la résidence Les Pins. Le sentiment de sécurité dans le logement et dans la résidence est aussi évoqué, tout comme la santé et l'évolution des relations avec le voisinage et les bailleurs : les opérations de rénovation se traduisent par la présence d'acteurs habituellement absents sur le terrain et les ateliers peuvent être l'occasion de nouer de nouvelles relations avec les voisins.

La dernière phase est celle de la communication des résultats. Un bilan du suivi des consommations individuelles et des charges collectives est adressé aux locataires un an après la réhabilitation. Un rapport final d'évaluation quantitative et qualitative est remis au bailleur afin de confronter les résultats obtenus à ses attentes. Tout au long de l'opération, un suivi mensuel des consommations individuelles est effectué grâce à un relevé des compteurs.

L'évaluation permet de connaître l'impact de l'opération sur les charges individuelles et collectives, ainsi que le taux d'effort énergétique, mais aussi d'estimer les économies liées aux modifications d'usages au travers des dépenses d'électricité spécifique. Elle évalue aussi la prise en main des nouveaux équipements, ce qui permet d'estimer l'impact de l'action d'Ecopolénergie, ainsi que l'amélioration du confort, l'évolution du rapport au logement et l'évolution du niveau de satisfaction dû à la réhabilitation. Les remarques du bailleur et des locataires sont par ailleurs consignées dans un cahier, qui permet d'évaluer la pertinence des outils et méthodes, ainsi que la dynamique partenariale, la participation des bénéficiaires, l'évolution des rapports locatifs, la formation de relais locaux, la capitalisation et l'essaimage du projet.

Evaluation du programme européen ACHIEVE

Marie MOISAN, CLER, explique que le programme européen ACHIEVE a démarré en avril 2011 et se terminera en 2014. Il vise à identifier les méthodes de repérage des ménages en PE à l'échelle de l'Europe, car tous les pays rencontrent cette difficulté. Il s'agit aussi de déterminer les façons de les aider à diminuer leurs consommations. Dans les deux cas, ACHIEVE s'appuie sur la mutualisation des pratiques existantes.

Le projet s'est appuyé sur la méthodologie des SLIME, qui repose sur des visites à domicile chez tous les ménages rencontrant des problèmes de factures énergétiques, signalés par les acteurs de terrain. ACHIEVE s'appuie sur les outils du partenaire

allemand CARITAS Francfort, qui avait développé des visites de ce type à Francfort, et qui ont rencontré un tel succès que le ministère de l'Environnement les a généralisées en Allemagne. Le principe consiste à faire effectuer ces visites par des personnes en insertion qui reçoivent une formation spécifique de 60 heures, ce qui constitue une démarche gagnant-gagnant pour les ménages et pour les visiteurs. La démarche d'ACHIEVE s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs politiques et des acteurs de terrain afin d'aller le plus loin possible auprès des ménages identifiés.

ACHIEVE regroupe des structures associatives ou des ONG : l'agence SWEA (Angleterre), le CLER, l'IDEMU et le GERES (France), CARITAS Francfort (Allemagne), l'association FOCUS (Slovénie) et l'Agence de l'Energie de Plovdiv (Bulgarie). Le CLER assure la coordination du projet. L'IDEMU intervient sur le territoire de Plaine Commune et le GERES à Marseille. Le projet est financé à hauteur de 75 % par l'UE et cofinancé en France par la FAP, par la Fondation de France et par EDF, qui fournit une part des petits équipements installés chez les ménages.

Les objectifs consistent à visiter 500 ménages dans chaque site, à réduire de 10 % la facture d'eau et d'énergie, à former au moins 52 visiteurs et à développer des outils communs d'évaluation pouvant être utilisés par des structures souhaitant mettre en place des projets du même type. L'évaluation porte sur les impacts chez les ménages, mesure en euros, en kWh et en émissions de CO₂ évitées, et sur l'efficacité et l'efficience du projet. Une autre partie de l'évaluation porte sur la dynamique du processus européen, sur les difficultés éventuellement rencontrées en raison des différences entre les pays, sur l'opportunité des stratégies déployées, sur le fait de savoir s'il était efficace de choisir des personnes en insertion et sur la capacité à transférer le projet à d'autres pays et territoires.

L'évaluation a été construite dès le début du projet. Elle porte sur les modules de formation créés pour les visiteurs et sur leur recrutement, sur les outils développés pour les visites, sur les guides méthodologiques créés pour les visiteurs et sur les fichiers de saisie et de calcul des économies d'énergie. Les premières visites ont été effectuées entre mars et août 2012, et le plan d'évaluation a été finalisé en juin 2012 (méthodologie, indicateurs, rétroplanning défini en fonction du rapport d'évaluation final). Une enquête par questionnaire sera réalisée auprès des ménages pour évaluer leur satisfaction. Des évaluateurs externes seront recrutés à cet effet. Le questionnaire sera testé en février 2013 et éventuellement revu après rédaction du rapport intermédiaire d'évaluation. Le questionnaire sera scientifiquement validé si 100 ménages acceptent d'y répondre sur chaque site, où 200 visites au moins devront donc avoir été réalisées. Ce questionnaire est essentiellement qualitatif. Compte tenu du temps et des outils nécessaires, le budget de l'évaluation représente près de 13 % du budget du projet présenté à l'Europe.

Les données sont recueillies d'abord lors de la première visite (équipements, taille du logement, temps passé dans le logement, taille du ménage, possibilité de changer les équipements, factures d'énergie, etc.). L'évaluation des économies potentielles est effectuée durant une deuxième étape grâce à un calcul théorique après installation, au cas par cas, des équipements les plus adaptés à la réalisation d'économies d'eau et d'énergie dans chaque ménage (pompes de douches, mousseurs, joints de fenêtre, films thermocollants, etc.). L'outil Excel employé permet de déterminer quels sont les équipements à installer prioritairement lors de la deuxième visite et de disposer de résultats dans tous les cas.

Durant la deuxième visite, les équipements sont installés et des conseils

personnalisés sont donnés. Un rapport de visite d'une page est remis pour expliquer les gains liés aux équipements installés et les gains supplémentaires liés aux écogestes qui sont proposés, ainsi qu'à d'autres nouveaux équipements (si le ménage peut les acquérir). L'enquête par questionnaire sera réalisée six mois plus tard pour connaître le degré de satisfaction et de sensibilisation. Ce délai est un peu court, mais correspond au calendrier imposé par le cadre européen.

Les indicateurs portent sur les économies escomptées et sur le profil des familles (taille, statut d'éducation, niveau d'étude et de revenu, participation des femmes et origine culturelle des foyers). Elle porte aussi sur l'efficacité du projet mesurée en fonction des économies réalisées (à la fois sur les factures et en termes de CO₂ et de kWh) et sur la compréhension des messages et conseils délivrés, ainsi que sur la satisfaction des ménages. La satisfaction des visiteurs formés et leur insertion professionnelle, seront aussi évalués – sachant que la structure bulgare travaille avec des étudiants.

L'évaluation devra mettre en exergue les différences entre les pays, car les parcs de logement, les statuts d'occupation et les types de chauffages sont différents, ainsi que les facteurs de conversion de l'énergie. Elle analysera aussi la qualité du processus interne entre les partenaires du projet, ainsi que la capacité de chacun à développer des réseaux locaux capables de donner une suite à ces visites, et à entrer en contact avec les bailleurs au travers d'associations de consommateurs, notamment. La qualité de la prise de contact avec les familles, la durée moyenne des visites, le nombre de visiteurs formés seront également évalués. La qualité de la communication au niveau national et européen, et la capacité de celle-ci à faire naître des initiatives comparables, seront aussi analysées, bien qu'il sera difficile de connaître la cause exacte de la multiplication éventuelle de ce type de programmes.

Les animateurs du projet chercheront à dégager les indicateurs-clés. Le relevé des compteurs a été écarté, car il ne permet pas de tenir compte de l'évolution de la taille des ménages et/ou des absences, tout comme des facteurs climatiques (hivers doux ou rigoureux) ou de l'achat d'équipements nouveaux. Les données sur les équipements seront objectivables, mais celles portant sur les écogestes seront d'ordre qualitatif et subjectif. Les ménages seront interrogés dès la première visite pour savoir s'ils acceptent une deuxième, puis une troisième visite. Cet exemple montre que l'évaluation constitue un projet au sein du projet et qu'elle doit être conçue dès le départ.

Questions et débats

Christophe BESLAY note que ces trois projets sont à la fois différents et convergents. L'un s'appuie sur le bâti, le second sur des travaux et de l'accompagnement social et le dernier uniquement un accompagnement. Les évaluations construites sont pragmatiques et répondent à des questions propres à chacun d'entre eux. Dans un cas, c'est l'Europe qui demande des comptes, avec des délais imposés, et dans les deux autres, ce sont les acteurs qui répondent à leur propre demande en construisant un dispositif *ad hoc*. Il apparaît toujours plus pertinent que ce soit le collectif qui mène l'action qui formule les questions d'évaluation, et non seulement un partenaire externe.

Les trois exemples montrent que le vocabulaire est parfois incertain, ce qui peut introduire de la confusion. Il a été fait mention d'*attentes* du bailleur et d'*objectifs* ; or, ces attentes apparaissent comme des objectifs stratégiques, et les seconds comme

des objectifs opérationnels. Ces termes doivent être précisés, car ils peuvent poser problème par rapport aux commanditaires de l'évaluation. Il faut bien distinguer, aussi, le dispositif d'évaluation de celui du recueil des données, qui en fait partie. On observe parfois que les notions d'efficacité et d'efficience sont volontairement interverties pour masquer certaines réalités, en jouant sur le sens courant des termes et en ne les employant pas dans le sens précis qu'ils ont dans le contexte de l'évaluation des politiques publiques.

La question des temporalités comporte celle du recul nécessaire pour porter l'évaluation, mais il faut aussi tenir compte de l'effet Hawthorn : il est connu depuis les années 1920 que les personnes interrogées ou observées sont toujours plus satisfaites que les autres du simple fait qu'on les écoute, qu'on leur prête attention. C'est un élément à intégrer. Enfin, la charte de la SFE stipule que l'évaluation est coûteuse et que cela doit être intégré dans les budgets. L'ordre de grandeur est en général inférieur à 10 % du budget global et de moins de 1 % pour les grandes politiques publiques. Cet argent n'est pas perdu puisqu'il permet d'améliorer les dispositifs.

Dans le cadre du projet ACHIEVE, est-il prévu de mener une enquête interne auprès des partenaires, afin de connaître les dynamiques de coopération ? C'est un point souvent négligé alors que les enquêtes se focalisent sur les destinataires. Il nécessite aussi un dispositif particulier.

Fabienne SCHIMENOVITZ, ADEME Ile-de-France, souhaiterait connaître les coûts du projet ACHIEVE et du projet d'Ecopolénergie.

Marie MOISAN explique que le budget total du projet s'élève à 1 307 000 €, dont 75 % est couvert par l'UE. En ce qui concerne le CLER, la partie restante est financée par la FAP. Les équipements offerts par EDF représentent un don en nature d'une valeur de 40 000 euros. La Fondation de France finance uniquement l'IDEMU. Les cofinancements ne sont pas totalement bouclés. Cette structure de financement pèse sur la capacité à pérenniser le projet. Il est difficile de mobiliser les collectivités sur ce type de démarche, alors même que la démarche d'insertion fonctionne. La démarche d'évaluation inclut l'analyse des possibilités de poursuite et de reprise des projets.

Claire BALLY indique que le projet d'Ecopolénergie déployé à la résidence Les Pins coûte 50 000 euros par an. Le bailleur intervient à hauteur de 100 % dans le cadre de l'opération ANRU et d'un programme spécifique de la Région en PACA (programme REHA), qui a financé tout l'accompagnement. Les autres projets font l'objet de montages complexes associant de nombreux financeurs : ADEME, politique de la Ville, Région, Conseil général, Agence de l'eau, EDF, etc.

Sandrine BURESI souligne que les impacts non énergétiques sont souvent non pris en compte par les évaluations. Les actions menées par les associations du monde de l'énergie avec les travailleurs sociaux ont de nombreux impacts en dehors de l'énergie. Ces effets sont difficiles à mesurer puisqu'ils sont du domaine de l'humain. Ainsi, un ménage impliqué dans le travail du GEFOSAT peut prendre conscience du fait qu'il doit quitter son logement. Ce n'est pas forcément un échec. Le travail mené peut redonner une place à la personne, qui avait accepté de vivre dans un mauvais logement jusqu'alors, et qui va retrouver l'énergie pour trouver mieux. C'est un des exemples des effets non énergétiques. L'évaluation de ces effets doit être travaillée avec le monde de l'action sociale et les sociologues.

Laetitia CUCCHI, Office de l'Environnement de la Corse, explique que la Corse élabore actuellement un Plan régional de lutte contre la PE avec l'ensemble des

partenaires locaux. Les élus veulent savoir combien de personnes peuvent être sorties de la PE, quels sont les coûts unitaires, et il est très difficile de répondre à ces questions. Les exposés de cette journée questionnent la possibilité même de sortir les foyers de la PE à travers l'amélioration de la performance énergétique.

Isolde DEVALIERE demande comment il a été procédé au repérage dans le cadre des projets de la FAP et ACHIEVE. Comment a-t-il été tenu compte, le cas échéant, des effets rebond ? Des contrats d'engagement ont-ils été signés avec les personnes visitées plusieurs fois, afin d'être certains que ces visites soient menées à bien ? Dans le cadre d'une des enquêtes menées par Isolde Devalière à Bourges, il est apparu que le niveau de satisfaction est inversement proportionnel au taux d'effort énergétique. Celui-ci, à lui seul, ne dit rien sur la PE. L'accès du confort est un indicateur au moins aussi important que la dépense énergétique et le revenu résiduel.

Jean-Jérôme CALVIER, SOLENI, rapporte que SOLENI vend les services de visites à domicile auprès de fournisseurs d'énergie, des collectivités locales et de bailleurs sociaux. Il est donc possible de montrer qu'il existe un véritable retour social sur investissement. Il faut se demander quels sont les coûts globaux évités pour la collectivité pour montrer l'intérêt de la prévention. Ils concernent notamment les structures d'insertion pour les collectivités locales, les frais de recouvrement de contentieux pour les fournisseurs et les bailleurs sociaux, etc.

Marie MOISAN considère qu'il est possible de sortir les ménages de la PE. Le Manifeste 2012 « En finir avec la précarité énergétique » préconise pour cela trois mesures : la rénovation efficace et ambitieuse du parc, la mise en place d'un chèque Energie, la généralisation d'un accompagnement efficace pour entrer en relation avec ces ménages difficiles à toucher.

Claire BALLY explique qu'Ecopolénergie s'est intéressé aux effets rebond. C'est pourquoi des questions ont été posées sur le confort. Le bailleur est très investi grâce à une chargée d'opération très militante qui souhaite montrer que les modes d'occupations sont aussi importants que les aspects techniques. Celle-ci est consciente que les performances liées au label BBC Rénovation et annoncées par le bureau d'études thermiques ne seront pas atteintes, mais que le gain en confort doit être pris en compte. Des indicateurs portant sur les liens sociaux, sur la santé, sur la dynamique partenariale locale, etc., permettent d'évaluer les retours sociaux sur investissement. Les bailleurs sont sensibles à l'amélioration des rapports locatifs. Le travail d'Ecopolénergie participe à la vulgarisation du bien-fondé de la réhabilitation et de l'action du bailleur. Les partenaires issus de la politique de la Ville expliquent n'avoir jamais vu autant de structures participer à un comité de pilotage, ce qui traduit une forte dynamique locale. Il faudra s'intéresser aux résultats de l'appel à projets PUCA, qui porte sur ces points.

Manon JOUSSELIN précise que l'échantillon est formé de douze locataires les plus représentatifs possible. Il regroupe des personnes réparties dans tous les bâtiments, selon les différentes orientations et étages, en veillant autant que possible à respecter les proportions de couples avec enfants, actifs, inactifs, etc. Un ancien responsable d'association de locataires a transmis le nom de personnes potentiellement intéressées, et le recrutement a été effectué par bouche à oreille. La représentativité de l'échantillon est donc en pratique très relative.

Franck DIMITROULOS estime qu'il faudrait aussi évaluer les conférences, réunions, formations, etc.– dont cette rencontre.

Marie MOISAN explique que les partenaires de terrain du programme ACHIEVE

souhaitent aller plus loin que la pose des petits équipements, ce qui suppose la mise en place de partenariats nouveaux. Les solutions à mettre en place diffèrent selon les territoires et les pays, puisque les ménages touchés par le programme diffèrent beaucoup selon les lieux : 80 % d'entre eux sont ainsi des propriétaires occupants en Bulgarie. La problématique de l'effet rebond a été évacuée par le programme puisque le calcul des économies est automatique et théorique. Les ménages ont été principalement repérés par l'intermédiaire des bailleurs sociaux et des travailleurs sociaux.

Marie-Maud GERARD explique que le GERES intervient en lien avec les bailleurs sociaux et avec le CCAS du territoire. À Marseille, entre avril et octobre 2012, plus de 60 ménages ont été visités dans le cadre du projet ACHIEVE.

Christophe BESLAY observe que le débat montre bien que l'évaluation forme un jugement. Des échecs peuvent être constatés s'il s'agit de sortir les ménages de la PE, mais d'autres effets peuvent être pris en compte, y compris les coûts évités : c'est là tout l'intérêt d'une évaluation poussée des projets. Il est toujours plus difficile de faire financer l'accompagnement que les travaux. C'est pourquoi il faut analyser le plus finement possible la part de la technique pure et de la technique accompagnée, pour faire valoir la part indispensable de l'accompagnement social.

Sandrine BURESI considère qu'il faut faire preuve de nuance lorsque l'on travaille sur des sujets complexes. Des personnes peuvent rester en situation de PE dans un logement de classe B, car elles y ont froid, quel que soit par ailleurs leur niveau de revenu résiduel.

Etienne GHEWY, Région Rhône-Alpes, rapporte que la relation des pouvoirs publics avec les acteurs privés est essentielle pour mener les évaluations des politiques publiques. La Région Rhône-Alpes finance avec l'ADEME de nombreuses associations qui déploient leur propres objectifs et disposent de leurs organes de décision. Les finalités propres des associations ne sont jamais connues des financeurs publics et ne sont pas prises en compte par les évaluations des politiques publiques, même si elles investissent une partie de leurs fonds propres. Existe-t-il des exemples en la matière ?

Christophe BESLAY explique que l'évaluation pluraliste a pour but de faire connaître les priorités de chacun. De fait, la plupart des dispositifs sont multipartenariaux et sont fondés sur une négociation entre les objectifs des partenaires. Cela peut mener à des dérives par rapport aux objectifs initiaux affichés des programmes. L'évaluation doit être construite afin de rendre compte des questions et finalités de tous et non uniquement de certaines parties prenantes. Ce n'est pas le cas lorsque l'évaluation est commanditée par l'Europe et est constituée d'une liste de questions fixée à l'avance.

Marie MOISAN considère que les partenaires d'ACHIEVE sont parvenus à construire une évaluation pertinente par rapport aux objectifs du projet. Il faut savoir que le programme européen *Intelligent Energy* est lui-même évalué, et doit faire la preuve qu'il a permis d'économiser un certain total de consommations énergétiques et d'émission de CO₂ sous peine d'être remis en cause.

Claire BALLY demande comment faire financer l'accompagnement, puisqu'il n'est pas possible d'en montrer le rôle de façon strictement indépendante des dispositifs techniques.

Christophe BESLAY admet que c'est une vraie difficulté. Le sociologue des techniques et de la science Bruno Latour considère que nul n'a jamais vu d'humain et

que personne n'a jamais vu de technique. Il n'existe que des combinaisons, des disputes, des négociations, des coproductions sociotechniques. Un équipement très performant mais mal utilisé va conduire à des contre-performances. On peut construire des expériences pour montrer qu'environ un tiers des consommations est lié aux comportements, aux savoirs, aux routines. Mais les humains ne peuvent être pensés sans la techniques, et la technique seule, automatique, est inhumaine et peut mener à l'emballlement technologique.

Simone SITBON, UNAF, demande si l'évaluation du projet d'Ecopolénergie a montré qu'il existe un avantage à travailler à la fois sur l'eau et sur l'énergie. L'évaluation est-elle partagée entre le bailleur et les locataires ?

Claire BALLY explique que l'évaluation n'a pas été formalisée de cette façon, ne serait-ce que pour des raisons de temps. Mais la chargée d'opération du bailleur est sur le terrain en permanence et utilise le dispositif en tant que moyen de concertation et de recueil des dysfonctionnements de l'opération de réhabilitation. Les locataires de l'échantillon ont quant à eux beaucoup participé aux ateliers thématiques et la population a été invitée à l'inauguration de l'appartement témoin. L'atteinte des objectifs n'a cependant pas été évaluée en commun avec le bailleur mais cela sera mis en place en fin de projet via une réunion sur l'évaluation du projet et la capitalisation des résultats.

Véronique STELLA explique qu'agir à la fois sur l'eau et sur l'énergie ne pose aucun problème pour l'évaluation. Il est très simple d'intervenir sur la consommation d'eau grâce à des équipements dont le retour sur investissement est rapide.

Franck DIMITROPOULOS ajoute que ces retours extrêmement rapides rendent les avantages de la démarche visibles pour les familles. Le travail sur l'eau permet en outre de visualiser les fluides de façon simple, contrairement à l'électricité. Il est donc préférable de travailler d'abord sur l'eau pour des raisons pédagogiques. La confiance instaurée entre le visiteur et le ménage permet ensuite de travailler sur d'autres fluides, le cas échéant chiffres à l'appui si les visites sont assez espacées. Cette confiance peut être incluse dans les critères d'évaluation.

Les animateurs du réseau remercient l'ensemble des intervenants et des participants et souhaitent à chacun un bon retour. Un formulaire destiné à suggérer des axes de travail pour la journée 2013 sera adressé à tous les participants de la journée 2012 et à l'ensemble des membres du réseau RAPPEL.